PRINTEMPS 2018

QUESTIONS DE PATRIMOINE

Le suffrage féminin : une révolution inachevée

FIDUCIE DU PATRIMOINE ONTARIEN
DONNER VIE À NOTRE HISTOIRE

#Textesdhistoire

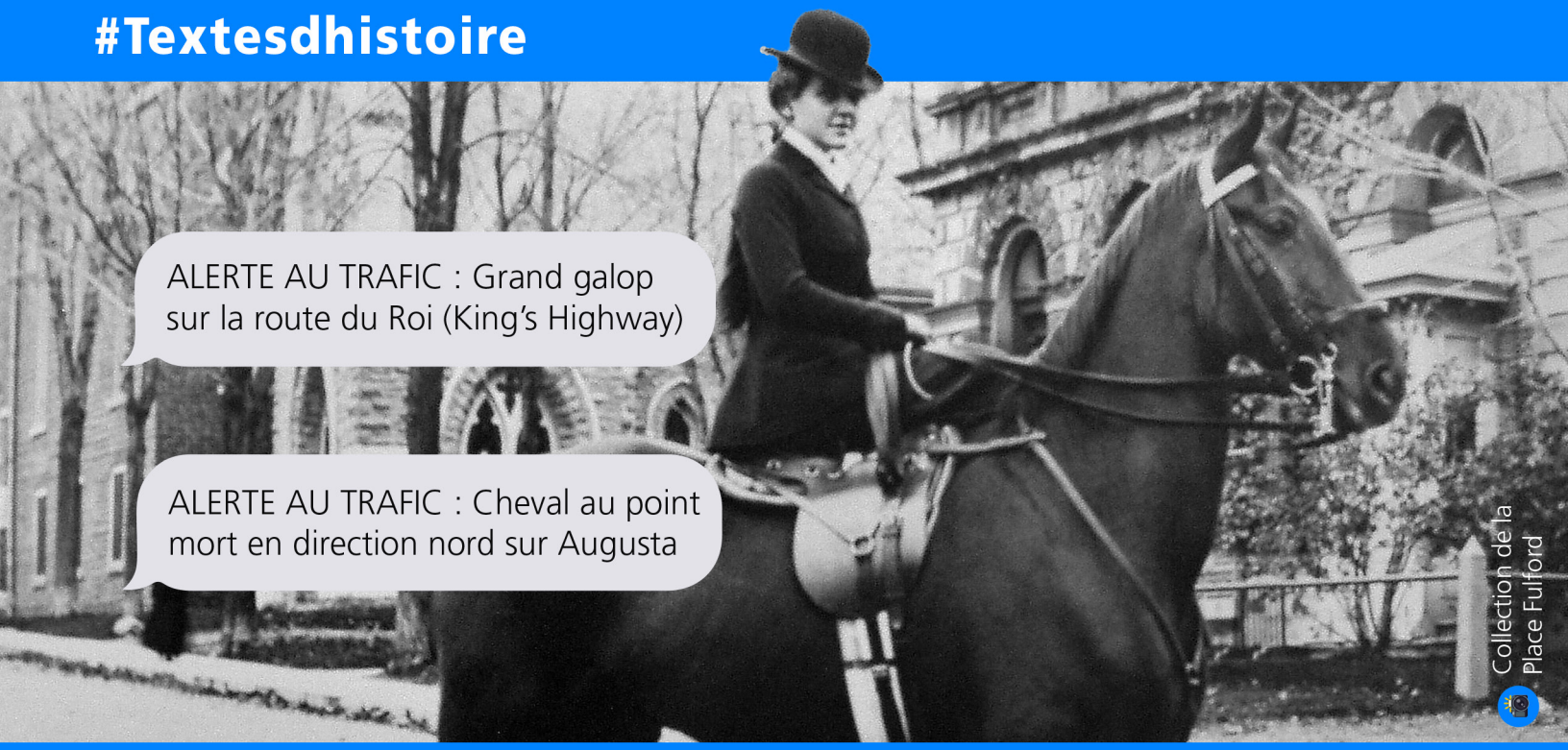

Protégeons et conservons ensemble notre patrimoine : heritagetrust.on.ca/dons

Ce numéro de la revue Questions de patrimoine, publié en français et en anglais, est tiré au total à 23 000 exemplaires. Les archives des numéros antérieurs sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : heritagetrust.on.ca/qp.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la :
Fiducie du patrimoine ontarien
10, rue Adelaide Est, bureau 302
Toronto (Ontario) M5C 1J3
Téléphone : 416 325-5000
Télécopieur : 416 314-0744
Courriel : marketing@heritagetrust.on.ca
Site Web : heritagetrust.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018
© Fiducie du patrimoine ontarien, 2018
Photos © Fiducie du patrimoine ontarien, 2018, sauf indication contraire.

Édité par la Fiducie du patrimoine ontarien (un organisme relevant du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario).

Vous souhaitez en savoir davantage sur la Fiducie du patrimoine ontarien? Inscrivez-vous à notre liste d'envoi au heritagetrust.on.ca/sabonner.

@Fiduciedupatrimoineontarien

@patrimoineON

@ONheritage

Photo et légende de la page couverture (Getty Images) : Des membres de la Voix des femmes, du Mouvement de libération des femmes, des New Feminists et des Jeunesses socialistes manifestent à Queen's Park en avril 1970 pour demander l'appui d'un projet de loi visant à assurer aux femmes un salaire égal pour un travail égal. (Source : Dick Darrell/Toronto Star).

Le projet de loi 36 ajoute le sexe d'une personne aux motifs pour lesquels aucune personne ne doit faire preuve de discrimination envers une autre de la manière décrite dans le libellé (*Code des droits de la personne de l'Ontario*).

Cette publication est imprimée sur du papier recyclé avec des encres à base d'huile végétale. Aidez-nous à protéger l'environnement en partageant ou en recyclant cette publication une fois que vous l'aurez lue.

Also available in English.

Numéro de l'accord de publication 1738690
SEO ISSN 1201-0766 (Imprimé)
ISSN 1911-4478 (PDF/En ligne)

04/18

Les vues et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Fiducie du patrimoine ontarien ou du gouvernement de l'Ontario.

Ontario

FIDUCIE DU PATRIMOINE ONTARIEN
DONNER VIE À NOTRE HISTOIRE

Contenu

2 Les droits des femmes sont des droits de la personne – la lutte pour l'égalité des voix (par Beth Hanna)

8 L'autonomisation des femmes : un parcours (par l'honorable Elizabeth Dowdeswell)

11 De Happy Hill à la Colline du Parlement : un entretien avec une pionnière, l'honorable Jean Augustine

14 Les femmes et le mouvement syndical (par Erin Semande)

16 La première femme chef élue au Canada (par Rita Rose)

18 L'organisme Wages Due Lesbians (par Jessica Taylor)

19 Réflexions d'une musulmane sur 30 années vécues au Canada (par Raheel Raza)

20 Dates et chiffres clés dans les mouvements de défense des droits des femmes en Ontario et au Canada

24 Les femmes associées aux grandes demeures (par Madison Hamilton)

26 Suffrage et femmes autochtones au Canada (par Cynthia Wesley-Esquimaux)

28 Statistiques

29 Nous avons toujours été là – l'histoire du droit de vote sous l'angle des femmes noires au Canada (par Natasha Henry)

32 Certaines pratiques et attitudes ont la vie dure : dispositions relatives aux agressions sexuelles et activisme au Canada (par Allison Ward)

34 Le culte de Doris (par Anne Kingston)

37 La mission des organisations bénévoles féminines au début du XX^{e} siècle : œuvrer pour le bien commun (par Allison Ward)

38 Elizabeth Bagshaw, défenderesse des droits génésiques au Canada (par Kimberly Murphy)

40 Mise en lumière (par Molly Shoichet)

Les droits des femmes sont des droits de la personne – la lutte pour l'égalité des voix

Par Beth Hanna

« Les femmes qui sont des sujets britanniques, qui sont âgées de 21 ans et qui possèdent les qualités qui donneraient à une personne du sexe masculin le droit de voter peuvent voter aux élections fédérales. »
En vigueur le 1er janvier 1919

Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes*, S.C. 1918, ch. 20*

Saviez-vous que les femmes au Canada n'ont pu voter aux élections fédérales qu'en 1918 – il y a 100 ans? Il leur a été possible de le faire à certaines élections provinciales un peu avant cette année-là, d'abord au Manitoba en 1916, puis en Ontario (au cinquième rang) en 1917. Les Québécoises ont eu ce droit en dernier, en 1940. Par surcroît, aux élections fédérales, le droit de vote n'a été accordé qu'aux femmes propriétaires âgées de plus de 21 ans et étant des sujets britanniques. Saviez-vous que les Canadiens d'origine asiatique, hommes et femmes, se sont vu refuser le droit de vote jusqu'à la fin des années 1940? Ou encore que, en vertu des lois fédérales, les femmes autochtones visées par la *Loi sur les Indiens* n'ont pu voter à leur conseil de bande avant 1951 et que, à moins de renoncer à leur statut et aux droits issus de traités, les Autochtones n'ont pu exercer leur droit de vote jusqu'en 1960 à des élections fédérales?

En tant qu'ancienne étudiante à l'Université de Toronto à la fin des années 1970, j'ai été profondément influencée par le mouvement féministe de l'époque. À cela s'ajoute l'effet d'un incident de discrimination sexuelle pendant mon adolescence, qui a changé ma compréhension du monde autour de moi. J'ai toujours été féministe et passionnée par les droits des femmes et de la personne, et consciente du besoin de prendre la parole et de se faire entendre. Je tombe des nues quand je regarde cette chronologie et encore plus – j'y reviendrai – quand je constate que les femmes ont dû prouver leur droit d'être traitées comme des personnes devant la loi.

Il serait ambitieux de raconter l'histoire du droit de vote des femmes au Canada en quelques pages. J'aimerais m'arrêter sur quelques-unes des premières militantes de ce droit et du suffrage féminin, les courageuses qui ont pris la tête de ces mouvements, et réfléchir au chemin parcouru depuis lors.

Imaginez ce qu'a vécu Emily Stowe, la première femme à être nommée directrice d'une école publique en Ontario. En 1865, elle avait fait une demande d'admission à l'École de médecine de Toronto, qui a été rejetée au seul motif du sexe. En 1867, elle a obtenu un diplôme d'un collège de médecine pour femmes à New York, puis est revenue au Canada. Cependant, il faudra quatre années de plus pour que l'Université de Toronto l'accueille, ainsi que Jenny Trout, pour la poursuite d'études.

La Dre Stowe est devenue une infatigable défenderesse de l'éducation des femmes et du suffrage féminin. Elle a aidé à la mise sur pied d'une guilde littéraire pour femmes, le Toronto Women's Literary Club, afin de [traduction] « former une association prônant la culture intellectuelle, où les femmes peuvent, sans crainte, échanger librement des idées et sentiments sur l'accès à l'éducation supérieure ainsi que sur leur bien-être moral et physique ». Cette guilde deviendra un groupe de suffragettes à Toronto, puis, en 1903, la Canadian Suffrage Association (Association des suffragettes canadiennes), avec la Dre Stowe comme première présidente.

Le Conseil national des femmes du Canada (CNFC), fondé en 1893, est un autre

Photographie de groupe du Conseil national des femmes à Rideau Hall, à Ottawa. Source : Studio Topley/Bibliothèque et Archives Canada/PA-028034

« Les lords sont venus à la conclusion que le mot “personnes” dans l’art. 24 comprend les membres à la fois du sexe masculin et du sexe féminin et que, en conséquence, la question qui a été soumise par le gouverneur général doit faire l’objet d’une réponse positive et que les femmes sont éligibles pour être nommées et devenir membres du Sénat du Canada, et ils vont humblement par conséquent en aviser Sa Majesté. »

Lord Sankey, L.C., Comité judiciaire du Conseil privé, Edwards c. Procureur général du Canada, 1930

organisme qui a fait du lobbying pour améliorer la situation des femmes. En ce temps-là, seules les femmes célibataires et veuves pouvaient voter en Ontario. Et les femmes mariées ne pouvaient ni être propriétaires, ni exercer des fonctions officielles, nulle part au Canada.

À la fin du XIX^{e} siècle, les suffragettes canadiennes ont commencé à tenir des réunions nationales et internationales, à exercer des moyens de pression, à faire circuler des pétitions et à collaborer avec des hommes politiques qui appuyaient leur cause. Leur allié libéral John Waters, député provincial de Middlesex-Nord, a déposé neuf projets de loi en faveur du droit de vote des femmes de 1885 à 1893. Les suffragettes ont également organisé des simulacres de parlement, où il était supposé que les femmes avaient toujours eu le droit de vote, alors que les hommes aspiraient à l’émancipation. L’une de ces parodies théâtrales s’est déroulée au parc Horticultural Gardens à Toronto (aujourd’hui Allan Gardens) le 18 février 1896.

Sonia Leathes, membre du CNFC, a écrit un certain nombre de pamphlets défendant le droit de vote des femmes, dont « Where and How May Canadian Women Vote » (Où et combien de Canadiennes votent) en 1911 et « What Equal Suffrage has Accomplished » (Ce que le suffrage égal a accompli), en 1911-1912. En février 1914, le *University Magazine* a publié son article « Votes of Women: Speech Given to the National Council of Women of Canada ». On pouvait y lire : [Traduction] « Le parlement n’est pas responsable envers les femmes n’ayant pas le droit de vote, dont les intérêts et

« Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales. »

Charte canadienne des droits et libertés, *1982, article 3*

les aspirations ne sont pas directement représentés. Même lorsque sont adoptées des lois qui touchent les intérêts particuliers des femmes, leur libellé reflète ce qui semble le plus avantageux pour les représentants de l'électorat masculin, et en aucun cas les femmes ne sont-elles consultées. »

La société canadienne vivait alors une période de grands changements et de bouleversements. Durant les années de guerre, les femmes ont été appelées à assumer des fonctions qui étaient traditionnellement exercées par des hommes dans les bureaux, les usines et la fonction publique. Certaines se sont portées volontaires pour la défense intérieure et des organismes de services, et ont recueilli des fonds. La contribution des femmes à l'effort de guerre et à la société canadienne en général a été cruciale. Au terme de cette expérience, les femmes ne seraient plus jamais ignorées.

Le 12 avril 1917, les Ontariennes ont obtenu le droit de voter à des élections provinciales. Il faudra attendre jusqu'en 1943 pour que l'Ontario élise une femme députée à l'Assemblée législative : Agnes Macphail et Rae Luckock ont toutes deux gagné cette année-là.

Agnes Macphail, la première à prêter serment, avait déjà une expérience considérable. Le 17 décembre 1921, quelque 500 000 femmes votaient pour la première fois à une élection fédérale, laquelle fut remportée par le gouvernement de coalition de Borden. Quatre femmes étaient en lice, et Agnes Macphail a été élue comme députée de Grey-Bruce, un poste qu'elle a conservé jusqu'en 1940. Dans son premier discours, elle réclamait une plus grande égalité des sexes dans la société

« Nous sommes convaincus que : 13. Le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur pleine participation sur un pied d'égalité à tous les domaines de la vie sociale, y compris aux prises de décisions et leur accès au pouvoir, sont des conditions essentielles à l'égalité, au développement et à la paix; 14. Les droits des femmes sont des droits fondamentaux de la personne. »

Extrait, Déclaration et Programme d'action de Beijing, Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, septembre 1995

Ce nouveau billet de 10 $, émis en 2017 pour souligner le 150e anniversaire du Canada, montre sir John A. Macdonald, sir George-Étienne Cartier, Agnes Macphail et James Gladstone « Akay-na-muka ».
Photo reproduite avec la permission de la Banque du Canada.

et les lois canadiennes : [Traduction] « Monsieur le Président, les femmes ne veulent pas être considérées comme des objets et biens meubles des hommes. Elles veulent être des personnes au même titre que les hommes, ni plus, ni moins, et j'aimerais voir ce principe enchâssé dans la loi. » Après sa défaite en 1940, Agnes Macphail a été élue à l'Assemblée législative de l'Ontario (1943), où, en 1948, elle a été responsable de la première loi ontarienne sur l'équité salariale, adoptée en 1951. Au moment de son décès en 1954, elle était pressentie comme membre du Sénat du Canada.

La nomination au Sénat constituait alors un enjeu important. Jusqu'en 1929, le gouvernement soutenait que son pouvoir de « nommer des personnes habiles au Sénat » ne lui permettait pas de considérer des femmes. En 1927, Emily Murphy, Nellie McClung, Irene Parlby, Louise McKinney et Henrietta Muir Edwards ont demandé des éclaircissements à la Cour suprême du Canada quant à savoir si les « personnes » à l'article 24 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (1867) comprenaient les « personnes de sexe féminin ». Les cinq juges, tous des hommes, de la Cour suprême du Canada se sont unanimement prononcés contre l'idée. Cependant, le Conseil privé de la Grande-Bretagne a tranché différemment la question dans une affaire connue légalement comme étant celle d'*Edwards c. Procureur général du Canada*, et plus généralement comme l'affaire « personne ». Lorsque lord Sankey, chancelier de la Grande-Bretagne, a annoncé leur décision le 18 octobre 1929, il a déclaré : « À ceux qui demandent pourquoi le mot [personnes] doit comprendre les femmes, la réponse est évidente : pourquoi pas? »

En 1930, le premier ministre Mackenzie King a nommé Cairine Wilson, d'Ottawa, au Sénat. Vingt-trois années se sont écoulées avant que deux autres femmes soient nommées au Sénat, Murial McQueen Fergusson et Nancy Hodges.

En 1970, la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme, présidée par Florence Bird, publiait son rapport. Elle avait eu pour mandat de « faire enquête [...] sur le statut des femmes au Canada [...] afin d'assurer aux femmes des chances égales à celles des hommes dans toutes les sphères de la société canadienne ». Parmi ses conclusions : « Les 50 années qui viennent de s'écouler depuis que les femmes ont obtenu le droit de vote n'ont amené, sauf en ce qui concerne l'exercice de ce droit, aucun changement appréciable dans les activités politiques des femmes. Dans les postes clés et surtout au gouvernement du Canada et au Parlement, la présence d'une poignée de femmes n'est qu'une vague reconnaissance symbolique de leurs droits. La voix du gouvernement est encore une voix masculine. L'élaboration de mesures politiques qui affectent la vie de tous les Canadiens demeure la prérogative des hommes. »

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a été créé après les travaux du Comité canadien d'action, en 1973. Les sept années suivantes, il a publié des études, des

Médaillon du 50e anniversaire du Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

« Trop longtemps, les femmes, plus particulièrement les femmes autochtones, ont été absentes à la table des décisions. Je ne peux plus rester les bras croisés et attendre que quelqu'un invite. L'avenir appartient aux femmes et aux Autochtones. À mon tour de faire bouger les choses. »

Ally Freedman, représentante d'Ottawa-Centre, Héritières du suffrage de l'organisme À voix égales

Almanda Walker-Marchand (vers 1928). Fondée à Ottawa en 1914 au début de la Première Guerre mondiale, la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises a été la première société francophone et laïque de femmes établie hors du Québec. Almanda Walker-Marchand, qui en a été la première présidente et a conservé ce titre pendant 32 ans, a vu le groupe prendre de l'expansion d'Ottawa vers d'autres régions de l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique. Ph52-40. Université d'Ottawa, CRCCF, Fonds Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (C53).

mémoires et des commentaires sur divers sujets, comme les droits de la personne, le droit pénal, les nominations fédérales et les droits des femmes autochtones. En novembre 1980, il a présenté un mémoire intitulé « Les femmes, les droits de la personne et la Constitution » au Comité mixte spécial sur la Constitution. Ce mémoire énonçait une série de recommandations axées sur le projet de *Charte canadienne des droits et libertés*.

La *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 garantissait des droits et libertés « également aux personnes des deux sexes » [art. 28] ainsi qu'une protection égale en vertu de la loi [art. 15] : « La loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et aux mêmes bénéfices de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. »

Les discussions se sont poursuivies tout au long des travaux de diverses commissions et organisations nationales et provinciales. Dans les années 1980, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme avait une voix prééminente dans le mouvement féministe canadien et comme groupe de défense politique des femmes. Ont vu le jour, au cours de la même période, l'Association des femmes autochtones du Canada en 1974, le Congrès des femmes noires du Canada en 1975, le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes en 1985 et la Fondation canadienne des femmes en 1991. Aujourd'hui, le Conseil national des femmes du Canada poursuit son œuvre, comme de nombreux autres organismes essentiels.

Les femmes se battent depuis des générations pour conserver les mêmes droits et privilèges que les hommes et avoir une voix égale au chapitre des décisions ainsi qu'un statut égal devant la loi. Où en sont les femmes d'aujourd'hui sur la scène politique? D'après l'organisme national multipartite À voix égales, qui consacre ses efforts à faire élire davantage de femmes au Canada, les femmes demeurent sous-représentées dans les assemblées législatives fédérale, provinciales et territoriales au pays. Seulement 26 p. 100 des députés et députées élus au Parlement national du Canada, la Chambre des communes, sont des femmes, et la représentation des femmes dans les législatures provinciales et territoriales varie entre 9 et 37 p. 100.

Manifestement, il reste encore beaucoup de travail à faire. Le mouvement #Moiaussi a mis en lumière un problème qui a toujours été inacceptable et ne sera plus jamais toléré. Ajoutez à cela des données récentes de Condition féminine Canada qui révèlent que les nombreux cas de violence à caractère sexuel dont sont victimes les femmes représentent « l'un des enjeux les plus pressants avec lesquels le Canada est aux prises en matière de droits de la personne », en plus de l'horrible tragédie des femmes autochtones disparues ou assassinées. Même sur la question de l'équité salariale, Statistique Canada rapporte que les femmes touchent 0,87 $ pour chaque dollar gagné par les hommes. La question se pose donc : comment parvenir à l'égalité?

Pour ma part, je m'inspire des pionnières qui ont pris part à l'histoire et des femmes présentées dans les pages qui suivent. Elles ont franchi des obstacles sexistes et raciaux, fait face à l'opposition et subi les moqueries. Chacune a apporté une importante contribution, et aucun de leurs noms ne doit être oublié.

Je vous encourage à en apprendre plus sur les femmes et les hommes qui ont lutté pour l'égalité. J'ai des héroïnes personnelles : Kay Livingstone, la chef Elsie Knott, l'honorable Jean Augustine, Doris Anderson, Beverley McLachlin, Daphne Odjig, Jeanette Corbier Lavall, Roberta Jamieson, Roberta Bondar et Bertha Wilson. Ces femmes, et tant d'autres héroïnes méconnues, ont mené et mènent encore la lutte pour l'égalité de toutes les femmes. Elles s'efforcent d'améliorer les choses pour les générations à venir. Elles sont audacieuses, intelligentes et éclairées – tissant des liens, elles nous unissent et nous font croire à un avenir meilleur. Qui ajouteriez-vous à cette liste? Et quels noms s'ajouteront de notre prochaine génération?

En pensant à l'avenir, à ce que je désire pour nos fils et nos filles, nos petits-enfants, petits-neveux et petites-nièces, de toutes les sphères de la société, je conçois un #Moiaussi différent. J'aimerais qu'ils puissent également dire un jour : Moiaussi, je siège à la Chambre des communes; Moiaussi, je suis leader parlementaire à l'Assemblée législative provinciale; Moiaussi, je suis propriétaire d'une multinationale; Moiaussi, je fais carrière dans les affaires ou je me distingue comme artiste, parent, pédagogue, scientifique, médecin, juge; Moiaussi, je réalise des rêves; Moiaussi, je fais entendre ma voix.

Beth Hanna est directrice générale de la Fiducie du patrimoine ontarien.

Marche des femmes à Toronto, en janvier 2018. Photo : Tanja Tiziana.

L’autonomisation des femmes : un parcours

Par l’honorable Elizabeth Dowdeswell

La lieutenante-gouverneure pose avec les déléguées ontariennes des Héritières du suffrage à l’occasion d’une conférence et d’une simulation parlementaire.

On se souviendra de 2017 – c’est le moins qu’on puisse dire – comme d’une année qui aura offert un éventail d’occasions de célébrer, mais aussi de faire l’examen critique de l’histoire canadienne, de mesurer le chemin parcouru depuis hier tout en contemplant les grands défis du prochain siècle et demi. Bien qu’il nous reste encore du chemin à faire si nous voulons une société pleinement inclusive et vraiment prospère, sans laisser personne derrière, je constate comme jamais auparavant une assurance, une volonté et une ambition inégalées qui nous poussent à bâtir des communautés bienveillantes et attentionnées.

Les Ontariennes et Ontariens s’activent depuis longtemps à surmonter tout ce qui les sépare pour vivre dans une société plus unie. Ainsi, nous avons récemment souligné le centenaire d’une loi modifiant des lois en ce qui concerne les élections, qui a accordé le droit de vote à de nombreuses femmes dans cette province. Ce fut un pas décisif sur le chemin menant vers le suffrage universel en Ontario. Des droits similaires ont été accordés aux femmes à l’échelon fédéral près d’un an plus tard, en mai 1918.

La longue et difficile lutte menée par les suffragettes pour avoir une voix au chapitre continue de nous inspirer afin d’offrir à toutes et tous la capacité de se réaliser pleinement. Cette lutte nous rappelle également à quel point les femmes ont été importantes pour bâtir la province et le pays que nous connaissons aujourd’hui.

J’ai lancé l’an dernier « Unfinished Business/Un travail inachevé », une initiative visant la promotion de l’égalité entre les sexes et l’autonomisation des femmes et des filles partout en Ontario. Les centaines d’échanges qui ont découlé de cette initiative ont inspiré des partenariats et des mesures collectives pour faire en sorte que toutes les femmes puissent exploiter leurs connaissances, leurs perspectives et leurs talents de chef dans chaque champ de l’activité humaine. Si l’initiative est axée sur les femmes et les filles, elle met aussi en relief le fait que les hommes et les garçons peuvent être d’importants alliés et partisans. Tous les échanges ont été enrichissants, mais quelques-uns sortaient du lot.

Je pense d’abord à cette journée spéciale, en février dernier, où j’ai accueilli les déléguées ontariennes des Héritières du suffrage pour un projet consacré à l’histoire, sous la forme d’une conférence et d’une simulation parlementaire réunissant 338 jeunes femmes représentant chaque circonscription de la Chambre des communes. Ces femmes choisies à partir d’un bassin de candidates très talentueuses ont fait rayonner leur présence dans

la Chambre des communes à l'occasion de la Journée internationale de la femme, en mars 2017, pour y transmettre un message d'autonomisation – un coup d'éclat inimaginable il y a quelques générations à peine. L'événement était mené par À voix égales, un organisme qui a pour mission d'accroître la représentation des femmes chez les élus au Canada.

D'autres rencontres de la sorte ont eu lieu. Par exemple, en avril, Betsy McGregor, conférencière motivatrice et championne de l'éthique en leadership, s'est jointe à moi pour l'organisation d'un rassemblement d'une journée de 100 étudiantes, professionnelles, chefs de file et activistes de tous les horizons, « Trailblazers and Pathmakers ». Chaque personne présente a pris part à des échanges constructifs sur les défis et les possibilités qui se posent aux Ontariennes. L'exercice a favorisé la création de liens entre les générations et les disciplines. Une version virtuelle de cet exercice qui s'est déroulé en novembre m'a permis d'entrer en contact avec des étudiants du Lakefield College School, et j'ai été frappée de constater de la part de ceux-ci le même élan à faire connaître les expériences de femmes et de filles et à faire prendre conscience de l'importance de bâtir une société inclusive pour tous et toutes.

Le Réseau canadien du pacte mondial a tenu un forum sur l'égalité entre les sexes à Toronto. Il était réconfortant de voir côte à côte tant de chefs de file du milieu des affaires, du secteur public et de la société civile pour mettre en commun des stratégies qui rendront plus autonomes les femmes et les filles et feront avancer l'égalité entre les sexes, conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Trop souvent, les femmes et les filles se retrouvent en compétition, les unes contre les autres. L'initiative Changing the Game: Changing the Conversation, qui pourrait se traduire par « Changer la donne; changer le discours », un projet Ontario 150 piloté par Coaches Ontario, a donné lieu, tout au long de l'année, à de précieux investissements dans l'avenir du sport au Canada par le recrutement de 250 femmes entraîneures. Le sport renforce l'esprit d'équipe, et les femmes entraîneures

Les participantes à l'événement Trailblazers and Pathmakers réunies dans les appartements de la lieutenante-gouverneure à Queen's Park.

La lieutenante-gouverneure et Stephanie Sutton, qui entraîne une équipe de balle molle à l'Université McMaster et mentor auprès d'entraîneurs, partagent quelques instants.

La lieutenante-gouverneure s'entretient avec des membres de la communauté durant une visite au bureau satellite de l'Association des femmes autochtones de l'Ontario à Geraldton.

favorisent la création d'un sentiment de solidarité qui bénéficiera aux joueuses et joueurs toute leur vie. Les liens tissés entre les athlètes et les femmes qui les entraînent resserrent ceux établis entre les générations. Une société qui encourage la participation à long terme des jeunes femmes dans un sport montre l'importance qu'elle attache aux efforts d'inclusion de toutes et tous.

Une société inclusive se distingue par son engagement en faveur d'une littératie scientifique et technologique étendue. Cet enjeu est au cœur d'une autre initiative : Canada 2067. Sous la direction de Bonnie Schmidt et de l'organisme de bienfaisance national Parlons sciences/ Let's Talk Science, cette initiative vise à transformer l'enseignement des STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) dans ce pays, notamment en ce qui a trait aux jeunes femmes, qui ont tendance à s'exclure de ces domaines plus tôt que leurs camarades masculins. En juin, j'ai assisté à une activité de codage Canada 150, proposée par l'organisme torontois Ladies Learning Code. J'y ai vu une nouvelle génération en train d'apprendre une compétence qui leur sera utile dans la vie quotidienne. Tous ces efforts ne pourraient être plus pertinents dans notre économie du savoir. Le monde qui nous entoure évolue si vite. Nous avons le choix : rester immobiles à regarder les avancées de la technologie ou tenter de suivre le rythme. Il y a beaucoup à apprendre, entre les possibilités infinies de la technologie, le décryptage de leur fonctionnement et l'évaluation de leur potentiel, à exploiter pour édifier des communautés viables et résilientes.

À mesure que passent les jours en 2018, le souvenir de Canada 150 deviendra de plus en plus flou dans la conscience collective. Il se peut que, ces prochaines années, certains relèvent que nous n'avons pas laissé beaucoup de monuments et de repères physiques du 150e anniversaire, du moins pas autant que lors du centenaire en 1967. Il est évident que nous avons décidé de laisser notre marque différemment en 2017.

Le Canada est maintenant un pays qui a mûri et qui ne ressent plus autant le besoin de s'affirmer. Ce que j'ai vu, au cours de la dernière année, reflète notre volonté d'avoir des conversations difficiles et de saisir tous les aspects de notre passé et de notre présent. De l'héritage honteux des pensionnats indiens et de l'assimilation culturelle à la violence fondée sur le genre et au harcèlement sexuel, nous savons tous et toutes qu'il faut réagir pour améliorer les choses, et nous sommes prêts à passer à l'action. Nous savons que, dans leur lutte pour l'égalité, bien des femmes et des filles nous ont insufflé un plus grand courage et amenés à nous mobiliser contre les injustices de toutes sortes. Ces femmes et filles ont trouvé la solidarité et la force en se soutenant et en composant avec toutes les dimensions de la vie collective.

Espérons que notre engagement pris en 2017 en faveur d'une province et d'une planète où il fera mieux vivre marquera un tournant, un repère historique plus grand que tout monument, un legs propice à un changement positif et durable.

L'honorable Elizabeth Dowdeswell est la 29e lieutenante-gouverneure générale de l'Ontario.

Photos gracieusement fournies par le Bureau du lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

De Happy Hill à la Colline du Parlement : un entretien avec la pionnière, Jean Augustine

L'honorable Jean Augustine.

Parmi ses nombreux trophées, Jean Augustine possède l'insigne honneur d'être la première députée et ministre noire du Canada. Elle a œuvré à l'amélioration de la position des femmes en tant qu'enseignante, bâtisseuse communautaire et femme politique. Aujourd'hui encore, elle offre son soutien à sa communauté dans un centre qui porte son nom et se consacre à l'autonomisation des jeunes femmes (Jean Augustine Centre for Young Women's Empowerment), à Etobicoke. Elle y a récemment évoqué sa carrière dans les domaines des services sociaux et de la défense des droits dans un entretien avec Beth Hanna, directrice générale de la Fiducie du patrimoine ontarien.

Beth Hanna : Pourriez-vous nous faire part de quelques réflexions sur les jalons les plus importants de votre parcours?

Jean Augustine : Il me faut revenir à ma jeunesse avec ma grand-mère, mes tantes et mes cousines à Happy Hill, à Saint-Georges sur l'île de la Grenade. Il y avait évidemment des hommes [rires] dans la famille, mais j'admirais surtout ces femmes très fortes. Ma grand-mère a aidé ma mère à s'occuper de nous, car mon père est mort alors que je n'étais âgée que de neuf mois. Je l'ai toujours considérée comme une femme solide et déterminée. Et c'est donc la détermination inspirée des femmes que je côtoyais qui me vient d'abord à l'esprit.

À mon arrivée à Toronto, j'ai constaté que la ville était mûre pour du militantisme. Nous n'avions pas encore la *Charte des droits et libertés* à l'époque. Il n'existait pas de Commission des droits de la personne telle que nous la connaissons aujourd'hui. Il n'y avait pas non plus de police de proximité ni de *Loi sur la location immobilière*. Nous devions militer afin d'inciter les institutions et les décideurs à prendre conscience que nous étions présentes en tant que personnes de race noire, en tant que femmes noires, et qu'il existait une histoire des Noires au Canada. J'étais engagée et impliquée dans toutes sortes de choses [rires]. Rien d'illégal, mais tout de même un grand nombre de choses, et tout en même temps!

Le bureau de l'honorable Jean Augustine.

J'ai également rencontré des femmes fabuleuses qui repoussaient les obstacles. Des personnes comme Marilou McPhedran, qui vient d'être nommée au Sénat. Jane Pepino et d'autres femmes s'intéressaient également au problème de la violence contre les femmes dans son ensemble. Elles se souciaient de ce qui arrivait aux femmes alors qu'il n'existait aucune loi, aucune procédure policière, ni même attention de la part du système judiciaire, lorsque les femmes s'adressaient aux juges.

Je possédais ce sens du service : regarder afin de savoir où se trouvent les autres, de voir ce qui est important, et m'engager dans la communauté, car c'était essentiel. J'ai facilement trouvé ma place dans ces groupes qui tentaient d'entreprendre le changement.

Et bien sûr, en 1982, lorsque la Constitution a été modifiée et que les femmes ont été écartées de la discussion et exclues de toute l'organisation du projet, j'ai rembarqué : « Et nous? Ne faudrait-il pas ajouter un article sur des questions concernant les femmes? » Je ne pouvais pas regarder le train passer. Je me trouvais toujours au cœur de l'action, à tenter de faire bouger les choses.

BH : Vous avez assisté à des changements spectaculaires. Comment pensez-vous que nous nous en sortions en tant que femmes?

JA : Je pense que le Canada est un grand pays. Nous disposons de talents parmi les plus brillants et exceptionnels, et nous les reconnaissons en tant que femmes quand il s'agit de femmes. Mais il y a matière à amélioration. Il reste de nombreux problèmes à résoudre. Il nous faut créer une stratégie contre la discrimination anti-Noires pour que nous ne soyons pas exclues des instances du pouvoir décisionnel. La structure légale et l'orientation politique existent déjà. Ce qu'il nous faut, c'est une mise en œuvre intégrale de tout ce que nous avons noir sur blanc, sur papier.

BH : Comment entrevoyez-vous l'évolution de notre société au cours des cinq prochaines années?

JA : Il me semble que nous sommes sur la bonne voie et que nous nous dirigeons vers ce que nous entendons par le concept d'« égalité ». Je pense que, dans cinq ans, nous travaillerons encore aux dossiers de la reconnaissance de la garde d'enfants, des congés de maternité et du droit des pères de rester à la maison. Certains traits culturels doivent

être brisés dans la société : par exemple, si un homme décide de rester à la maison et de conduire les enfants à la garderie, il n'en est pas diminué pour autant en sa qualité d'homme. Les changements sociétaux se poursuivent et les inquiétudes des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et celles s'identifiant de diverses manières doivent être mieux comprises. Il nous est nécessaire d'apprendre à accepter que notre société est multiculturelle, multiraciale, multiethnique et multireligieuse, et de respecter les visions de tout un chacun, toute une chacune.

BH : À quels défis avez-vous été confrontée dans vos postes de direction et comment les avez-vous surmontés?

JA : Très tôt, dans la société canadienne, j'ai remarqué qu'en tant que femme de couleur (car, à nouveau, je parle d'intersectionnalité : mon ethnie, ma couleur, mon statut d'immigrante, toutes ces choses ayant une influence conjointe), j'ai remarqué, donc, très rapidement qu'il me fallait faire ma place dans la société. Je devais être aussi bonne que beaucoup d'autres, voire meilleure qu'eux. « Aussi bonne que » voulait dire acquérir les qualifications nécessaires. Je parle de ma réussite à l'école normale, de l'obtention de mon baccalauréat ès arts, de ma maîtrise en enseignement, bref de l'obtention de toutes les feuilles de papier nécessaires pour avancer, afin d'être plus que qualifiée lorsque je me mettrais en avant.

BH : Que diriez-vous à une personne désireuse de se présenter aux élections?

JA : Je fais partie d'un groupe qui travaille à introduire davantage de jeunes femmes dans le monde politique. J'ai commencé avec un groupe nommé Samara, puis À voix égales, et nous possédons à présent un groupe au sein de la communauté afro-canadienne, tout ceci afin d'encourager les jeunes femmes, en particulier, à se lancer.

Nous devons nous affirmer entre nous. Ma vie est loin d'avoir été parfaite. J'ai fait des chutes et rechutes. Était-ce Jesse Jackson qui disait que « tomber n'est pas grave, mais il faut se relever et continuer d'avancer »? Lorsque je suis arrivée à Toronto, j'ai commencé à travailler comme domestique. Je l'évoque donc souvent de cette manière : je suis partie de Happy Hill pour arriver à la Colline du Parlement. Je sais donc que parfois, les gens ont besoin d'un coup de main. Les personnes doivent avoir quelqu'un auprès d'elles qui puisse leur dire : « Relève-toi, on y va, je vais t'aider. »

Je pense qu'il est important de transmettre ce message : « Allons-y! »

En tant que présidente du caucus libéral national féminin, Jean Augustine a soutenu la loi conduisant à l'érection de la statue des « Célèbres cinq » sur la Colline du Parlement.

VIDÉO

Les femmes et le mouvement syndical

Par Erin Semande

Avant la Première Guerre mondiale (1914-1918), les femmes n'avaient que peu de droits; elles ne pouvaient ni voter ni exercer des fonctions officielles. Les politiques étaient ouvertement discriminatoires à leur égard en milieu de travail. Les femmes étaient confinées aux seuls emplois qui leur étaient autorisés, mal rémunérés dans les usines (souvent dans l'industrie textile) ou dans les domaines de l'enseignement, des soins infirmiers ou du travail ménager. À partir des années 1920, les femmes ont été plus nombreuses à occuper des emplois de bureau et de commis-vendeuse, ou encore dans les usines à des fonctions souvent dangereuses. Les femmes ont commencé à se rallier au mouvement syndical en militant rapidement pour l'amélioration des salaires, des horaires et des conditions de travail. En 1902, une grève a été déclenchée à la Toronto Carpet Factory, une usine où les femmes se battaient pour une semaine de travail de 55 heures. En 1907, à la société Bell Téléphone, 400 opératrices ont quitté le travail pour protester contre l'augmentation des heures travaillées à des salaires moindres et dans de piètres conditions.

Pendant les Première et Seconde Guerres mondiales (1914-1918 et 1939-1945), des femmes ont remplacé des hommes dans les usines et occupé des emplois manuels. De nombreuses usines fabriquaient alors des munitions pour soutenir l'effort de guerre, et les femmes représentaient une main-d'œuvre bon marché. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, certaines femmes ont été encouragées à quitter leur emploi, alors que d'autres ont été obligées par la loi de le faire. Au début des années 1950, environ 25 p. 100 des femmes participaient à la vie active. Au milieu des années 1970, ce pourcentage était passé à environ 40 p. 100. Il n'y a donc pas eu de désengagement massif des femmes de la population active.

Dans son rapport de 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada a formulé plusieurs recommandations concernant l'égalité en matière d'emploi. Les femmes étaient alors encore pratiquement absentes de certains secteurs, comme la sidérurgie, l'exploitation minière et les métiers spécialisés. Celles qui continuaient de travailler dans les usines et d'occuper des emplois manuels étaient souvent reléguées aux postes les moins bien rémunérés avec des conditions de travail minables.

Au cours des années 1970 et 1980, le mouvement syndical de l'Ontario est devenu un important défenseur de l'égalité des femmes en milieu de travail. Rien que dans cette province, il y a eu un certain nombre de grèves et de conflits de travail là où la main-d'œuvre était à prédominance féminine. Mentionnons Fleck Manufacturing près de London, un entrepôt Radio Shack à Barrie et plusieurs magasins Eaton dans le Sud de l'Ontario.

Les travailleuses de Fleck Manufacturing ont subi des conditions de travail dangereuses, un faible salaire et le harcèlement de la part des superviseurs. En 1978, ces travailleuses ont mis sur pied la nouvelle section locale 1620 des Travailleurs unis de l'automobile (TUA) avant de déclencher la grève devant le rejet par l'entreprise de leurs revendications. À la fin des années 1970, 90 p. 100 des membres des TUA étaient des hommes; toutefois, ce sont les femmes qui ont organisé et mené la grève pendant cinq mois chez Fleck Manufacturing. Ces mêmes femmes ont pris part au défilé de la Journée internationale des femmes en 1979. Pour les sections locales des TUA, la victoire enfin remportée sur Fleck Manufacturing a eu des effets favorables : la négociation d'un congé de maternité, la protection contre le harcèlement sexuel, l'aide à la garde d'enfants et la discrimination positive.

Dans d'autres secteurs, comme celui de la sidérurgie, les femmes luttaient pour retrouver les emplois occupés pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1979, une plainte de discrimination fondée sur le sexe est déposée par cinq femmes auprès de la Commission ontarienne des droits de la personne contre Stelco. Le Syndicat canadien des métallurgistes unis d'Amérique forme aussitôt le comité Women Back into Stelco. Stelco employait

Des ouvrières de Fleck Manufacturing mènent le défilé de la Journée internationale de la femme de Toronto en 1979.
Photo : Frank Rooney. Image provenant de Rise Up! (archives numériques sur le militantisme féministe).

12 000 personnes. Or, seulement 28 femmes travaillaient dans la production dans des emplois destinés aux femmes, essentiellement l'inspection de l'étain. Aucune femme n'y n'avait été embauchée entre 1961 et 1977. Il est estimé qu'entre 10 000 et 30 000 femmes au cours de cette période y auraient postulé un emploi, bien que le nombre exact soit inconnu. Les femmes ont obtenu gain de cause, forçant ainsi Stelco à engager 180 femmes. Bien que la majorité de ces femmes aient été mises à pied au début des années 1980, la campagne orchestrée par Women Back Into Stelco a été couronnée de succès. Elle a obligé les administrateurs d'une importante compagnie sidérurgique à modifier les pratiques d'embauche et à donner aux femmes l'accès à des emplois industriels mieux rémunérés.

Ce ne sont que quelques exemples de la solidarité syndicale qui a encouragé les femmes à progresser lentement, parfois péniblement, vers l'égalité en milieu de travail. En réalité, l'égalité n'a toujours pas été atteinte. L'écart salarial entre les hommes et les femmes, encore existant en Ontario, est une façon de mesurer cette inégalité. Selon les statistiques de 2015, l'écart salarial horaire entre les hommes et les femmes était de 7 p. 100 pour les membres d'un syndicat et de 18 p. 100 pour les non-membres. Les femmes autochtones, racialisées et handicapées sont celles qui connaissent l'écart salarial le plus prononcé. En 2018, nous devons nous activer à améliorer la situation de toutes les femmes.

Erin Semande est registrateure provinciale pour l'administration du patrimoine à la Fiducie du patrimoine ontarien.

La première femme chef élue au Canada

Par Rita Rose

« La chef Elsie Knott a assumé ses fonctions à l'image de l'Anichinabé forte qu'elle était… Nos femmes jouent un rôle tellement important pour notre peuple, le chérissant et le guidant tout à la fois. Sa passion pour nos jeunes, sa promotion des sports et des loisirs, mais surtout sa force qui l'a fait sortir des sentiers battus en devenant une femme dirigeante dans le paysage politique ont eu des répercussions positives à grande échelle. J'ai eu l'énorme chance de l'avoir pour mentor et modèle, de 1975 jusqu'à son dernier jour. Elle était à l'avant-garde de toutes nos avancées sociales, pas uniquement au bénéfice de sa Première Nation, mais pour toute la Nation Anishinaabek et l'ensemble de la population de l'Ontario et du Canada. »

Chef du grand conseil Patrick Wedaseh Madahbee, nation Anishinabek

Elsie Knott a vu le jour dans sa maison de Curve Lake le 20 septembre 1922; elle était la cinquième des six enfants de George et Esther Taylor. Elle n'a pu fréquenter l'école avant 9 ans, car elle souffrait d'une faiblesse musculaire au niveau des jambes. À 14 ans, elle a obtenu son diplôme de 8e année.

Le gouvernement du Canada n'encourageait pas les élèves autochtones à poursuivre leurs études. Ainsi, la plupart des filles se mariaient jeunes, tant pour des raisons familiales qu'économiques. Elsie, quant à elle, s'est mariée à l'âge de 15 ans et était mère de trois enfants avant ses 20 ans. Son époux, Cecil, s'est blessé à la chasse et a contracté la tuberculose par la suite. Le fardeau d'assurer seule la subsistance de sa famille est alors retombé sur les épaules d'Elsie, ce qui l'a dévastée. Seuls 15 $ par mois d'aide sociale étaient alloués à sa famille, qui vivait donc dans un dénuement complet dans les deux pièces de sa maison en bois rond.

L'éducation a toujours revêtu une grande importance pour Elsie, et c'est pourquoi elle s'est mise à la recherche d'un emploi dès que ses enfants ont commencé l'école. Elle souhaitait offrir à sa famille une qualité de vie supérieure à celle permise par l'aide sociale. Elle a déniché du travail auprès de stations estivales et d'exploitations de petits fruits. Elle pêchait également des vairons pour les vendre aux touristes. De plus, elle travaillait comme concierge de l'église, de la mairie et de l'école – un travail qui lui rapportait 25 $ tous les trois mois.

Elsie enseignait aussi le catéchisme, contribuait à l'organisation de régates, tout en aidant des équipes de baseball, des scouts et des guides. Elle organisait des activités sociales et des concerts afin de contribuer au financement des équipements et uniformes. Son mari travaillait comme guide touristique et elle comme cuisinière pour une famille millionnaire, ce qui leur a permis de s'acheter une voiture Ford modèle « A ».

En 1952, le gouvernement a autorisé les femmes autochtones à voter et à se présenter aux élections. Lors de celles-ci, plusieurs hommes ont demandé à Elsie de concourir pour le poste de chef, requête dont l'aspect ironique ne lui a pas échappé. Sa victoire a été écrasante et elle est devenue la première femme chef élue au Canada. La charge de travail d'Elsie s'est alors encore alourdie. Elle n'a perçu aucun salaire pendant huit années, car elle savait que les fonds de la bande étaient quasiment inexistants. Elle croyait fermement que sa communauté méritait une vie de meilleure qualité que l'existence de citoyens de seconde zone que menaient les membres de sa bande. Elsie et ses concitoyens ont travaillé à l'embellissement du cimetière pour afficher leur fierté à l'égard de leur héritage. Ensuite, la chef a organisé un pow-wow et a acheté des denrées pour chacun à l'occasion de la fête de Noël. Cinq élèves souhaitaient fréquenter l'école secondaire, mais aucun financement d'études n'était alors disponible. Elsie a réussi à convaincre l'agent des Indiens de s'engager à payer un chauffeur. Il est arrivé que l'on emmène les élèves prendre le bus, mais oublie d'aller les rechercher; Elsie les a alors transportés dans sa Ford. Le nombre d'élèves souhaitant se rendre à l'école a augmenté, mais Elsie n'a pas réussi à trouver un cosignataire qui lui aurait permis d'acquérir un véhicule plus grand. Elle a ainsi décidé d'acheter un corbillard d'occasion, a installé des banquettes à l'intérieur et l'a repeint en bleu. Elle souhaitait installer des puits forés pour sa communauté et, à force de persuasion, a convaincu l'agent des Indiens de creuser quelques puits. La construction de nouvelles maisons est devenue nécessaire et un financement de base a été offert aux membres de la communauté. De nombreuses nouvelles maisons ont donc été construites, ainsi qu'une garderie, une maison de retraite, un centre de santé, une salle communautaire et une école.

Elsie a conduit un bus scolaire pendant 34 ans; à la fin elle disposait de deux grands bus et 130 élèves en bénéficiaient. Elle a été propriétaire d'un dépanneur ainsi que d'un bureau de poste. Elle a été chef pendant 16 ans et conseillère de bande pendant huit autres années. Elle a été membre et sénatrice de l'Union of Ontario Indians, a rencontré des dirigeants de tout le Canada et a été conviée aux banquets donnés en l'honneur de la reine et des premiers ministres. Son œuvre la plus précieuse demeure sa collecte de fonds pour une nouvelle église. Elsie Knott était une fervente disciple de Jésus, qu'elle considérait comme le fils de Dieu et le Créateur. Elle a rendu l'âme le 3 décembre 1995 à 73 ans.

Rita Rose est la fille de Elsie Knott.

Photos gracieusement fournies par les archives du Curve Lake Cultural Centre.

« La chef Elsie Knott était une femme forte dont la voix a atteint bien des publics. Elle veillait à ce que les peuples autochtones et les Premières Nations soient reconnus tant sur le plan politique qu'en matière de bien-être social. Elle a tracé la voie pour nombre de femmes, aux échelles nationale, régionale et locale. Grâce à sa détermination, alors qu'elle était au milieu d'hommes politiques et de dirigeants affirmés, elle n'a jamais dévié de sa vision ni de son combat pour le peuple Anishinaabe. Son leadership au sein de la Première Nation de Curve Lake a été crucial pour promouvoir les possibilités d'affaires, de développement communautaire, d'éducation et d'emploi. Elle était une femme de cœur, d'esprit et de foi. »

Chef Phyllis Williams, Première Nation de Curve Lake

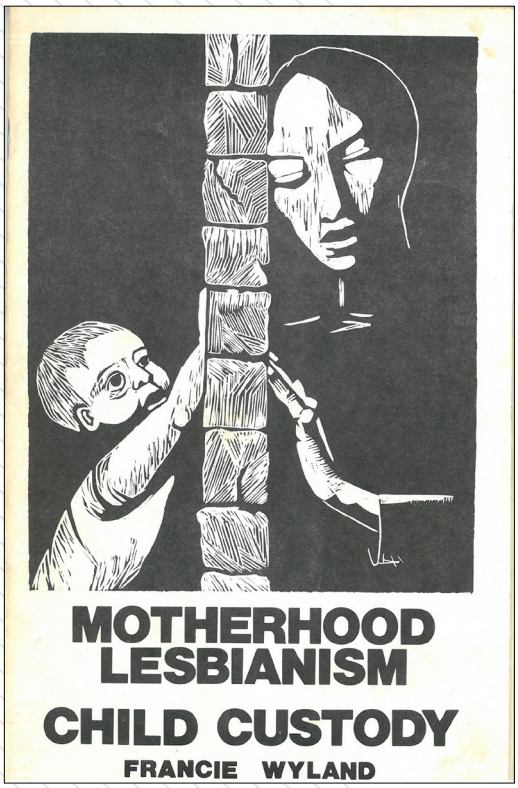

Wyland, Francie. *Motherhood, Lesbianism, Child Custody: The Case for Wages for Housework,* Toronto, Wages Due Lesbians, 1976. Couverture de gravure sur bois par Anne Quigley, collection du CLGA, monographies [dossier M 1985-054].

« Aucune femme lesbienne ni aucune autre femme ne devrait subir le chantage de la perte de la garde de ses enfants, que ce soit par un jugement, du fait de la pression sociale, ou encore de la pauvreté. Nous demandons au gouvernement l'argent dont nous avons besoin pour élever nos enfants sans que notre dépendance envers un homme soit une obligation. »

– Résolution d'une conférence de 1976 organisée par Wages Due Lesbians (Motherhood, Lesbianism, Child Custody: The Case for Wages for Housework, par Francie Wyland, 1976)

L'organisme Wages Due Lesbians

Par Jessica Taylor

Wages Due Lesbians était un groupe militant (du milieu des années 1970 au début des années 1980) affilié au mouvement international Wages for Housework (Un salaire pour les tâches ménagères). Ce mouvement issu d'un organisme féministe marxiste italien des années 1970 faisait front commun avec un autre, américain, en faveur de l'aide sociale que menaient des femmes noires dans les années 1960. Leur principal argument était le suivant : le travail domestique (et émotionnel et physique) des femmes soutenait l'économie capitaliste et la nation, mais celles-ci n'étaient pourtant pas rémunérées pour leurs efforts.

Alors que l'analyse féministe marxiste se fondait essentiellement sur le modèle de division du travail d'une famille hétérosexuelle, dont les femmes transgenres étaient exclues, Wages Due Lesbians a permis aux femmes lesbiennes cisgenres de trouver leur place dans le mouvement. Ces femmes ont fait valoir que leur dépendance aux salaires des hommes réduisait leurs choix, surtout pour celles qui étaient mères. Les faibles salaires des femmes de l'époque et l'homophobie des tribunaux en matière de garde d'enfants les rendaient vulnérables.

Wages Due Lesbians distribuait des brochures, organisait des réunions et des conférences, et protestait contre les coupes des allocations familiales, entre autres choses. Le Lesbian Mothers Defense Fund (Fonds pour la défense des mères lesbiennes; 1978-1987) est issu du Wages Due Lesbians. Il avait pour mission de soutenir les mères dans leurs démarches juridiques. Bien que nous n'ayons toujours pas de garderie gratuite ni de pleins salaires pour notre travail de reproduction sociale, des groupes comme Wages Due Lesbians constituaient une part importante des mouvements appelant les gouvernements provinciaux et fédéral à soutenir les femmes dans leur travail essentiel.

Jessica Taylor est bénévole pour l'organisme Canadian Lesbian and Gay Archives.

Réflexions d'une musulmane sur 30 années vécues au Canada

Par Raheel Raza

Je suis Pakistanaise de naissance, Canadienne par choix et musulmane dans mon cheminement spirituel. Ma famille et moi avons immigré au Canada il y a 30 ans, et nous avons vécu beaucoup de « premières fois ».

La culture dans laquelle j'ai grandi était surtout patriarcale. Les femmes n'étaient pas censées être vues ou entendues. Cependant, déjà rebelle contre le statu quo et militante jeune, j'ai revendiqué le droit à l'égalité, pas seulement pour moi, mais pour toutes les femmes; j'ai commencé tôt à dénoncer les injustices.

Mon arrivée au Canada à partir d'un pays où la présence de femmes leaders n'était pas la norme – et ce, même si nous avions eu une femme première ministre – a été comme une bouffée d'air frais. Enfin, je pourrais goûter à des libertés et penser par moi-même. Le Canada m'a donné la possibilité de m'exprimer et de militer pour de nombreuses causes liées aux droits de la personne. J'ai pu commencer à parler et à écrire au sujet de mes expériences, et à bâtir des ponts de compréhension entre l'Orient et l'Occident.

J'ai découvert que même si les femmes occidentales pensent qu'elles jouissent de toutes les libertés auxquelles elles aspirent, un plafond de verre existe et elles ne sont pas à l'abri des difficultés non plus. J'ai trouvé des modèles dans des héroïnes canadiennes comme Thérèse Casgrain, Mary Ann Shadd et Constance Hamilton – et j'ai d'ailleurs reçu le Prix Constance Hamilton en tant que première femme musulmane au Canada à diriger des groupes de prière mixtes. Cette initiative pour laquelle j'ai été récompensée visait à combattre la misogynie dans notre culture religieuse et à prouver que les femmes peuvent avoir des droits égaux tant dans les lieux de culte que dans la sphère publique.

Mon travail m'a amenée à écrire des chroniques dans le *Toronto Star*, où j'explorais le vécu de personnes sud-asiatiques et l'influence du Canada sur leur parcours. Les chroniques m'ont aussi permis de contribuer à un dialogue interconfessionnel entre des personnes ne partageant pas la même foi, surtout dans le contexte où l'Islam et les musulmans n'étaient pas à l'écran radar des Nord-Américains, avant le 11 septembre.

Pour bien des personnes d'origine sud-asiatique, la culture et la foi s'entremêlent et s'intègrent au quotidien. Cette dimension m'a de plus en plus intéressée. Mes réflexions ont été positivement accueillies par les Canadiennes et Canadiens, qui avaient tendance à voir tous les Sud-Asiatiques comme un bloc monolithique. Parler de diversité dans nos communautés s'est avéré une entreprise à la fois éprouvante et gratifiante. J'ai d'abord pris la parole dans des lieux de culte, des établissements d'enseignement et des organismes publics, et j'ai constaté qu'il y avait un immense intérêt à l'égard de mon héritage culturel, surtout en ce qui a trait aux femmes et à leurs droits.

J'ai poursuivi mon travail et j'en ai obtenu une reconnaissance par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies – j'assiste à des séances à Genève trois fois par année. Aujourd'hui, je continue de défendre les droits des femmes de façon globale, et je consacre du temps à sensibiliser les Nord-Américains aux dangers de la radicalisation. Ma mission s'inscrit dans les trois « E » suivants : exposer le problème, éduquer les masses et épauler tous ceux qui aspirent au changement.

Je me sens privilégiée de vivre dans un pays où je peux m'exprimer librement sur des sujets qui me tiennent à cœur. Nous vivons en des temps troubles, d'où le besoin que j'ai eu de mettre sur pied un organisme voué à explorer le droit des femmes à se faire les « porte-voix des sans-voix ». C'est pour moi une priorité de contribuer à l'harmonie interconfessionnelle pour que le Canada reste un bastion de paix.

Raheel Raza est présidente de l'organisme Muslims Facing Tomorrow.

Raheel Raza devant l'Office des Nations Unies à Genève.

1. Agnes Macphail

2. Mary Ann Shadd Cary

3. Flora MacDonald Denison

4. Nellie McClung

Dates et chiffres clés dans les mouvements de défense des droits des femmes en Ontario et au Canada

1851

- Les femmes sont officiellement privées du droit de vote dans toutes les élections législatives canadiennes en Amérique du Nord britannique.

1853

- Mary Ann Shadd Cary crée le journal *The Provincial Freeman* à Windsor. Elle est la première femme noire en Amérique du Nord à publier un journal ainsi que la première femme éditrice au Canada.

1872

- L'Assemblée législative de l'Ontario adopte la *Loi sur les biens de la femme mariée*, qui donne aux femmes mariées le droit d'avoir leur propre salaire, à l'abri du contrôle de leur mari.

1874

- L'Union chrétienne des femmes pour la tempérance au Canada est créée par Mary Doyle à Owen Sound.

1876

- Dre Emily Stowe fonde le Toronto Women's Literary Club, une guilde littéraire qui deviendra l'Association des suffragettes canadiennes en 1903.

1882

- Les femmes non mariées qui sont propriétaires en Ontario peuvent voter à des élections municipales.

1884

- Les femmes célibataires et veuves acquièrent le droit de voter en Ontario. Les femmes mariées ne peuvent ni être propriétaires, ni exercer des fonctions officielles en Ontario et au Canada.

1893

- Les femmes de la colonie britannique de Nouvelle-Zélande votent pour la première fois.

1902

- Margaret Haile devient la première candidate à se présenter à une élection provinciale au Canada (plus précisément en Ontario).

1911

- Flora MacDonald Denison, connue pour ses idées radicales sur la régulation des naissances et les droits de reproduction des femmes, devient la présidente de l'Association des suffragettes canadiennes.

1917

- L'Ontario devient la cinquième province au Canada à permettre aux femmes de voter. (La première a été le Manitoba.)

1918

- Le Canada accorde le droit de vote aux femmes propriétaires âgées de plus de 21 ans qui sont nées ou ont été naturalisées sujets britanniques et qui vivent au pays depuis au moins 12 mois.
- Un droit de vote limité est accordé aux femmes propriétaires de plus de 30 ans au Royaume-Uni.

1920

- Constance Hamilton devient la première femme à siéger au conseil municipal de Toronto; elle est la première Ontarienne à occuper un poste électif.

1921

- Agnes Macphail devient la première femme élue en Ontario à titre de députée provinciale. L'Ontario est la première province à élire une femme à la Chambre des communes.

1929

- Le Conseil privé impérial d'Angleterre juge que les femmes sont légalement des « personnes », infirmant une décision de la Cour suprême du Canada. Les femmes peuvent maintenant siéger au Sénat canadien.

1930

- L'Ontarienne Cairine Wilson devient la première sénatrice au Canada.

1934

- La *Loi du cens électoral fédéral* prive les Inuits et les « Indiens inscrits » du droit de vote à des élections fédérales, mais fait une exception pour les anciens combattants avec le « statut d'Indien » (auparavant exclus en 1924).

1936

- Barbara Hanley est élue mairesse de Webbwood. Elle est la première femme de l'histoire canadienne à être élue à ce poste lors d'une élection générale.

1. Agnes Macphail. Photo : Yousuf Karsh, fonds Yousuf Karsh, Bibliothèque et Archives Canada, entrée 1987-054, e010679117 à e010679129.
2. Mary Ann Shadd Cary. Photo : Bibliothèque et Archives Canada/C-029977.
3. Photo de Flora MacDonald Denison, présidente, Association des suffragettes canadiennes, série « Women of Protest: Photographs from the Records of the National Woman's Party », division des manuscrits, bibliothèque du Congrès américain, Washington, D.C. www.loc.gov/resource/mnwp.149016, 13 mars 2018.
4. Nellie McClung. Photo : McClung (à droite), avec la réputée suffragette britannique Emmeline Pankhurst à Edmonton, en Alberta. Image utilisée avec la permission des Glenbow Archives (NC-6-1746).

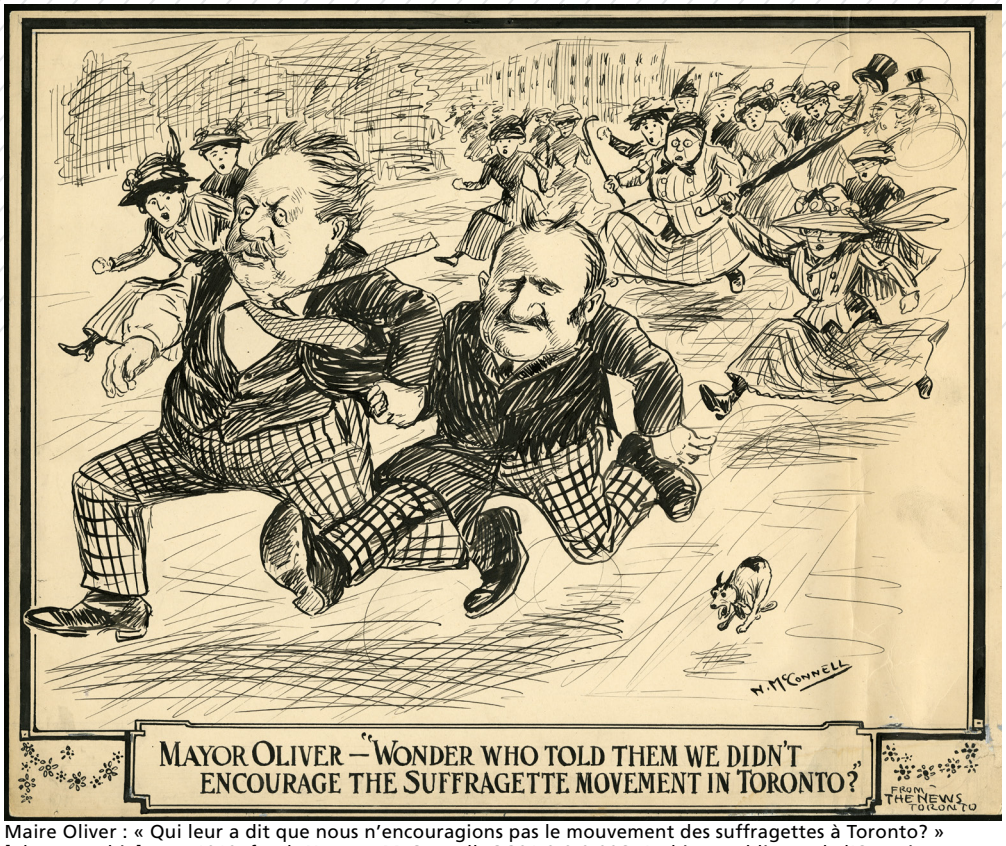

Maire Oliver : « Qui leur a dit que nous n'encouragions pas le mouvement des suffragettes à Toronto? » [photographie], vers 1910, fonds Newton McConnell, C 301-0-0-0-996, Archives publiques de l'Ontario.

1947

- La *Loi sur la citoyenneté* étend le droit de vote au fédéral et au provincial aux Sino-Canadiens et aux Sino-Canadiennes ainsi qu'aux Canadiens et Canadiennes de l'Asie du Sud, mais exclut les Nippo-Canadiens et les peuples autochtones jusqu'en 1948.

1948

- La Déclaration universelle des droits de l'homme est publiée, affirmant que « les élections doivent être de suffrage universel égal ».

1951

- Charlotte Whitton est la première mairesse élue d'une grande ville au Canada (Ottawa).
- Les femmes autochtones obtiennent le droit d'être élues dans des réserves.

1954

- Des femmes et les hommes autochtones (« Indiennes et Indiens inscrits ») votent aux élections provinciales ontariennes pour la première fois.
- Elsie Knott devient la première femme chef élue d'une Première Nation (Curve Lake, Ontario).

1957

- Ellen Fairclough est la première femme à devenir membre du cabinet à titre de secrétaire d'État.

1960

- Toutes les femmes autochtones peuvent voter à des élections fédérales, mais elles restent privées de ce droit dans certaines provinces.

1969

- Le droit de vote est accordé à tous les Canadiens et Canadiennes (sans égard au sexe ni à la race).

1972

- Margaret Birch, députée progressiste-conservatrice de Scarborough Est, est la première femme nommée à un poste dans le cabinet ontarien.

1974

- Pauline McGibbon devient la première lieutenante-gouverneure de l'Ontario.

1982

- La *Charte canadienne des droits et libertés* devient une loi et garantit les droits des citoyens canadiens, y compris celui de voter.

1993 - 2006

- Jean Augustine devient la première femme afro-canadienne à être élue au Parlement au Canada, puis à faire partie du cabinet fédéral, de 2002 à 2004.

2004

- Bev Oda devient la première députée canado-japonaise à être élue au Parlement, représentant Durham, en Ontario.
- Rosalie Abella devient la première femme d'origine juive à être nommée à la Cour suprême du Canada.

2013

- Kathleen Wynne entre en fonction à titre de première ministre de l'Ontario.

2015

- Les femmes en Arabie saoudite ont le droit de voter pour la première fois.

2016

- Bardish Chagger (Waterloo) est la première femme leader du gouvernement à la Chambre des communes.
- Jasmine Akbarali est nommée juge à la Cour supérieure de justice de Toronto. Elle est la première femme d'origine sud-asiatique à être nommée à une cour supérieure provinciale au Canada.

Dates et chiffres compilés par Shruthi Dhananjaya, stagiaire en communications et médias sociaux à la Fiducie du patrimoine ontarien, avec l'aide de Beth Anne Mendes, coordonnatrice du Programme des plaques provinciales de la Fiducie.

Sources:
Archives publiques de l'Ontario
Histoire des Noirs au Canada
Conseil canadien pour la diversité administrative
L'Encyclopédie canadienne
Temple de la renommée médicale canadienne
CBC/SRC (site Web)
Heritage Toronto
Barreau de l'Ontario
Ministère de la Condition féminine de l'Ontario
Numéros antérieurs de *Questions de patrimoine*
Association du Barreau sud-asiatique de Toronto
Wisegeek.org

Betty Burton (dernière rangée, en haut à droite) et ses camarades du 5e cours pour magasiniers adjoints de l'ARC à St. Thomas.

Les femmes associées aux grandes demeures

Par Madison Hamilton

Un tournant majeur est franchi entre les XIXe et XXe siècles dans toutes les sphères de la société canadienne : la reconstruction des rôles sociaux selon les genres est en cours, comme en fait foi le mouvement des suffragettes. Les familles ayant occupé deux propriétés de la Fiducie du patrimoine ontarien – la Place Fulford et le domaine Ashbridge – illustrent ces changements. Bien que les récits historiques concernant ces propriétés distillent souvent une touche patriarcale et soient axés sur les affaires et le prestige de domaines acquis grâce aux hommes les ayant construits, les chapitres concernant les femmes dépeignent quant à eux une histoire plus profonde, à l'image des femmes aspirant au changement dans une société nouvelle.

La Place Fulford à Brockville a été construite de 1899 à 1901 par l'homme d'affaires canadien George Taylor Fulford I et sa femme Mary. Joyau témoignant du statut social de la famille, la maison était un lieu de rencontre pour l'élite politique et commerciale. Mary s'en servait d'ailleurs pour exercer une influence sur son milieu, le commerce et la politique dans le contexte de réunions mondaines.

Mary Fulford (1856-1946) a été élevée selon les valeurs et traditions sociales conservatrices de l'ère victorienne, lesquelles dictaient les règles de bienséance pour les femmes. Malgré cette éducation, elle a été une femme indépendante au caractère marqué. Sa décision de prendre pour époux George, un homme d'affaires issu de la classe ouvrière, était contraire aux attentes et souhaits de sa famille conservatrice. Bien que son éducation se soit reflétée dans son rôle de matriarche d'une éminente famille, ce n'est qu'après le décès de George que son caractère indépendant s'est révélé. Elle a dès lors fait valoir le patrimoine de la Place Fulford et donné un coup de pouce à la carrière de son fils George II.

Emily Moody (dates inconnues) a été la gouvernante générale de la Place Fulford des années 1920 aux années 1950. Son histoire témoigne aussi de la détermination d'une femme qui s'est taillé une carrière. Emily est arrivée d'Irlande alors qu'elle n'était encore qu'une jeune enfant. Après le décès de sa mère et le remariage de son père, elle s'est trouvé un emploi de domestique pour soutenir sa famille. Pour les jeunes femmes immigrantes, les emplois domestiques représentaient souvent une voie d'entrée vers le Canada et son marché du travail. Au XXe siècle, il s'agissait de l'un des rares emplois à prédominance féminine – commençant toutefois à se raréfier dans un contexte où les femmes ne souhaitaient plus travailler de longues heures pour de faibles salaires. La guerre et l'industrialisation ont également eu d'importantes répercussions sur le marché des

services domestiques : les femmes ont été amenées à occuper des postes autrefois réservés aux hommes, ce qui les a incitées à envisager d'autres formations et emplois.

L'histoire des Ashbridge – Dorothy Bullen et sa sœur Winifred Elizabeth (Betty) Burton – illustre une autre facette des nouveaux rôles tenus par les femmes en société. Élevées sur le domaine de Toronto (vers 1854) et issues de l'une des familles fondatrices de la ville, Dorothy et Betty ont vécu la transition des rôles dévolus à chaque sexe sous l'effet de l'émancipation et de l'éducation des femmes, dans la foulée des transformations du marché du travail.

Betty Burton (1907-2002), la plus jeune des deux sœurs, a étudié la musique à l'Université de Toronto. En 1941, elle était âgée de 34 ans lorsque le gouvernement canadien a créé la première division féminine de l'Aviation royale canadienne (ARC) et des Forces armées canadiennes en raison de la pénurie d'hommes enrôlés. Betty a servi dans la division féminine de l'ARC, aux côtés de plus de 17 000 femmes. Au début, les emplois essentiellement féminins correspondaient aux métiers généralement reconnus comme étant socialement acceptables pour des femmes, tels ceux de secrétaires, couturières et cuisinières. Au fil du temps, les femmes se sont faites de plus en plus présentes dans les professions traditionnellement masculines. À la fin de sa formation, Betty est restée en Ontario, postée au camp Borden. Les journaux qu'elle a rédigés au cours de cette période offrent un aperçu fascinant de l'approche prônant l'égalité des lois, de la discipline et des responsabilités entre les divisions féminine et masculine.

Dorothy Bullen (1905-1997), également diplômée de l'Université de Toronto, est entrée sur le marché du travail en tant que libraire. Elle a poursuivi ses études et a obtenu un baccalauréat en bibliothéconomie. Cette profession attirait alors de plus en plus de jeunes femmes célibataires et diplômées universitaires. Au début du XX^{e} siècle, les femmes quittaient habituellement leur emploi après s'être mariées. Cette situation s'expliquait par la forte pression sociale exercée sur les femmes mariées qui travaillaient en dehors du foyer. Contrairement à ses pairs, Dorothy s'est mariée après avoir pris sa retraite, au terme de plus de 40 ans de loyaux services à la Bibliothèque publique de Toronto dans diverses sections et en tant que membre du conseil d'administration.

Les histoires de ces femmes offrent une perspective plus complète des rôles en évolution des femmes dans la société canadienne. La décision de participer au marché du travail s'inscrivait dans le nouveau contexte découlant des avantages obtenus par le mouvement de défense des droits des femmes et de l'égalité.

Madison Hamilton est la coordonnatrice des sites de la région de Toronto à la Fiducie du patrimoine ontarien.

Mary Fulford, vêtue pour sa présentation à la cour de la reine Victoria vers 1900.

La voiture de Dorothy Bullen décorée pour l'exposition de la bibliothèque d'East York, tenue le jour de la parade de la fête du Dominion, le 1er juillet 1960.

Cynthia Wesley-Esquimaux (à gauche) avec Elizabeth Penashue, née dans une famille de chasseurs et piégeurs innus qui vivait à Kanekuanikat, entre Esker et Churchill Falls, au Labrador. Elizabeth Penashue a déménagé à Sheshatshiu dans les années 1960 lorsque sa famille et sa nation ont été encouragées à se déplacer afin de faciliter leur intégration à la société canadienne par l'éducation et un mode de vie moins nomade. Photo offerte par l'auteure.

Suffrage et femmes autochtones au Canada

Par Cynthia Wesley-Esquimaux

À quoi pouvait ressembler une enfance dans une société qui ne commence que maintenant à prendre en compte et à respecter les contributions des femmes autochtones? Lorsque l'on nous pose cette question, beaucoup trop d'entre nous sont ramenées aux expériences de nos mères (et de nos pères), vécues dans les pensionnats indiens avant même que nous sachions que de telles choses existaient. Le passé est le passé, et la lumière à la fin du chemin parsemé d'embûches que j'ai dû, comme la plupart d'entre nous, arpenter pour réussir mes études ou ma carrière n'est pas apparue et n'a pansé aucune plaie avant que nous soyons parents, voire grands-parents, nous-mêmes. Dans certains cas, nous avons guidé nos propres enfants sur ce même chemin vers l'enfer. Il nous fallait intégrer notre invisibilité, étouffer cette impression que rien n'arriverait jamais dans nos vies, nous cacher silencieusement pour pleurer nos blessures et nous rendre, abandonner notre esprit et, bien trop souvent, notre corps aussi.

Nous nous frayions un chemin au milieu de conversations troublantes, d'une hypersexualisation trop précoce et d'une négligence aux formes variées et confuses. De nombreux moments porteurs de leçons, que nous absorbions, jalonnaient la route. Mais qu'apprenions-nous? Mais quel était le sens de cela pour nous, nos filles, et de ce phénomène déjà absent et évanoui avant même d'avoir fleuri, auquel nous faisons face actuellement? Mais on ne peut pas changer ces questions et « savoirs »

sans réponse ni les effacer avec le temps. Nous, les femmes autochtones, dont on a fait planer les cœurs juste au-dessus du sol, à un cheveu bien mince d'être brisés , avons reçu cette double lourde tâche : d'un côté, nous devons nous attaquer aux répercussions intergénérationnelles et les démonter et, de l'autre, nous devons définir les mesures nécessaires à la déviation de la trajectoire actuelle de l'existence féminine autochtone dans ce pays. Au-delà de la réplique de Justin Trudeau, « parce qu'on est en 2015 », nous savons qu'il existe une multitude de problématiques « sous la pointe de l'iceberg » qui doivent d'abord être reconnues avant que nous puissions réellement parler de guérison.

Nous savons que nous sommes des leaders. Nous sommes les porteuses de la culture, des chants, de l'espoir, de la ténacité et d'une incroyable persévérance. Parce que nous sommes encore ici, nous savons que nous avons gagné.

Et oui, nous prenons notre place dans tous ces corps de métier qui nous étaient autrefois refusés : nous sommes enseignantes, universitaires, chefs, ingénieures, architectes et médecins. Nous ne faisons que commencer, nous nous multiplierons. Et ce n'est pas maintenant que nous nous arrêterons. Nous étions ici hier, nous sommes ici aujourd'hui et nous serons ici demain.

Le suffrage? Nous avons souffert pendant 600 ans de rage, d'oppression et de pertes; et lorsque nos systèmes de gouvernance traditionnels ont été détruits et que le scrutin a été mis en application, nous avons subi 67 années où le droit de vote nous était refusé. Nous ne pouvions même pas voter au sein de notre propre communauté, pour élire nos propres chefs. Il ne nous a pas été possible de voter librement en Ontario et au Canada avant 1960, même si les femmes autochtones ont obtenu le droit de vote en 1867, À CONDITION qu'elles abandonnent tant leur droit à leur patrimoine et à leurs foyers que leurs réserves. Qui aurait fait ça?

Nous avons nos héroïnes, des « femmes qui ont fait connaître les clauses sexistes de la *Loi sur les Indiens* de 1876 grâce à leur militantisme et au moyen de poursuites judiciaires. La *Loi sur les Indiens*, autrefois appelée *Acte des Sauvages* en français, est un archaïsme de la législation canadienne qui définit le mot colonial dans un pays qui a longtemps nié sa propre histoire. Mary Two-Axe Earley (Mohawk) a lutté contre son expulsion de la réserve de Kahnawake au Québec et l'a fait connaître au monde entier lors de la conférence tenue à l'occasion de l'Année internationale de la femme à Mexico en 1975. En 1973, la Cour suprême a entendu les cas de discrimination concernant Jeannette Corbières Lavell (Anishinaabe) et Yvonne Bédard (Haudenosaunee). En 1977, Sandra Lovelace (Wolastoqiyik) a porté son cas devant le Comité des droits de l'homme des Nations-Unies. Le comité a statué en sa faveur le 14 août 1979. » Plus récemment, l'arrêt McIvor de 2009 a remis les femmes autochtones sur un pied d'égalité avec leurs homologues masculins concernant la protection de leurs enfants et petits-enfants contre l'expulsion de leurs territoires natifs. En 2017, Lynn Gehl gagne son premier combat contre la discrimination sexuelle dans le libellé de la *Loi sur les Indiens*.

Alors, où cela nous mène-t-il lorsqu'il est question des droits des femmes, de leur mobilisation lors des élections et de l'exercice de leur influence dans le monde d'aujourd'hui? Les femmes autochtones ont assuré la survivance de leurs cultures et de leurs langues face au colonialisme hostile, à une marginalisation publique et à un silence politique. Notre gouvernement actuel dit « oui », mais quelles en sont les répercussions? Nous devons encore patienter et voir si les prochaines élections traduiront à nouveau une volonté de forcer le changement. Nous ne sommes pas encore convaincues que notre peuple a reçu le tribut qu'il espérait. Mais les femmes autochtones sont des organisatrices pragmatiques et nous n'accepterons plus la défaite. Ensemble, nous élevons nos cœurs pour qu'ils ne forment plus qu'un.

Cynthia Wesley-Esquimaux a été nommée première présidente autochtone de la Commission de vérité et de réconciliation au Canada par l'Université Lakehead (Thunder Bay et Orillia).

[1] Selon un proverbe cheyenne, [traduction] « une nation n'est pas conquise tant que les cœurs de ses femmes ne sont pas abattus. À ce moment, ni la bravoure de ses guerriers ni la force de leurs armes n'ont plus d'importance. »

Statistiques

	1911	1961	2011
Nombre de femmes au Canada	**3 385 000** (**46,9 %** de la population)	**9 019 000** (**49,4 %** de la population)	**17 062 460** (**50,9 %** de la population)
Taille moyenne des familles (y compris les parents)	**4,8** membres	**3,9** membres	**3,5** membres
Espérance de vie moyenne des femmes	**69,2** ans*	**76,65** ans	**81,45** ans
Âge moyen des femmes au mariage	**25,5** ans*	**24,7** ans	**28** ans
Nombre de femmes ayant déclaré être nées à l'extérieur du Canada	**614 000** (**38,7 %** des personnes nées à l'extérieur du Canada)	**972 000** (**49,9 %** des personnes nées à l'extérieur du Canada)	**3 500 000** (**51,7 %** des personnes nées à l'extérieur du Canada)
Femmes faisant partie de la population active	**366 629** (**13,5 %** de la main-d'œuvre rémunérée)	**2 961 210** (**34,3 %** de la main-d'œuvre rémunérée)	**7 960 725** (**48 %** de la main-d'œuvre rémunérée)
Pourcentage d'étudiantes à l'université	**16,3 %** de la population étudiante	**26,5 %** de la population étudiante	**59 %** de la population étudiante
Nombre de femmes élues à la Chambre des communes	**0**	**5**	**76**
Nombre de femmes élues à l'Assemblée législative de l'Ontario	**0**	**0**	**30**

Source : Statistique Canada (* lorsque les statistiques de 1911 n'étaient pas disponibles, celles de 1921 ont été utilisées)

F 2076-16-5-1-38/Groupe fréquentant l'école du dimanche baptiste à Amherstburg, en Ontario [vers 1910], fonds Alvin D. McCurdy, Archives publiques de l'Ontario, I0027813.

Nous avons toujours été là – l'histoire du droit de vote sous l'angle des femmes noires au Canada

Par Natasha Henry

L'histoire du droit de vote des femmes noires au Canada doit être comprise dans le contexte d'un statut social en évolution, de l'époque des colonies françaises et britanniques de 1600 à 1834 jusqu'au XX^{e} siècle. Soumis à l'esclavage et légalement considérés comme des biens meubles (possessions personnelles), les femmes et les hommes noirs n'avaient pas le statut juridique de « personnes » dotées de droits ou de libertés, et ne pouvaient donc voter. Après l'abolition de l'esclavage dans la plupart des colonies britanniques en 1834, y compris sur le territoire correspondant à l'actuel Canada, le statut des femmes noires a changé, passant à celui de sujets britanniques. Bien que les femmes noires aient en théorie obtenu les droits, libertés et privilèges que leur conférait leur statut de citoyennes, elles ne pouvaient, avant 1917, voter à des élections provinciales ou fédérales.

Octroi du droit de vote aux femmes noires

Pour pouvoir voter, les femmes noires ne se sont pas heurtées à des entraves juridiques en raison de leur race, comme ce fut le cas pour d'autres femmes racialisées. À l'instar des femmes blanches, les Noires ont pu exercer leur droit de vote à partir du milieu du XIX^{e} siècle. Mariées ou célibataires, elles ont eu la possibilité de déposer des bulletins de vote pour choisir les membres de conseils scolaires dès 1850 et pour la plupart des élections municipales vers 1900, à la condition de satisfaire aux critères d'admissibilité. Elles devaient être capables de prouver leur

Rene Livingstone prend la parole lors d'un événement tenu en février 2018, à l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs de l'Ontario, par la Black History Society/Société d'histoire des Noirs en Ontario, au sujet de sa mère Kay Livingstone, fondatrice du Congrès des femmes noires du Canada.

statut de citoyennes en tant que sujets britanniques, et plus tard comme citoyennes canadiennes, nées au pays ou naturalisées, et elles devaient posséder une propriété imposable d'une certaine valeur. Les limites imposées aux femmes [blanches] aux élections provinciales et fédérales se sont aussi appliquées aux femmes noires jusqu'en 1917.

Les femmes noires ont activement participé au mouvement des suffragettes. Dans les années 1850, Mary Ann Shadd Cary avait utilisé son journal, *The Provincial Freeman*, comme plateforme transnationale pour discuter des droits des femmes, y compris ceux de participer à des réunions politiques et de voter. Elle se servait aussi de cet hebdomadaire pour informer les lecteurs des réunions sur le droit de vote tenues au Canada et aux États-Unis. En août 1854, elle avait publié ses observations au sujet d'une réunion d'électeurs à Chatham. Elle avait noté [traduction] « avoir assisté, hier soir, à une réunion tenue par des électeurs à Chatham, où j'ai vu un grand nombre de femmes. J'aime cette nouvelle présence dans les rassemblements politiques et, vous en conviendrez avec moi, le fait qu'une bonne part de la rudesse caractérisant de telles assemblées soit adoucie par elle. »

Au milieu du XIX^{e} siècle, la lutte pour l'abolition de l'esclavage en Amérique ainsi que pour l'accès à tous les droits civils de ceux et celles qui étaient auparavant asservis englobait le droit de vote. Certaines femmes d'ascendance africaine noire se sont battues pour bénéficier aussi de ce droit. La défense d'intérêts alors menée s'étendait aux femmes en quête de liberté qui immigraient au Canada.

Au plus fort du mouvement des suffragettes, au tournant du XX^{e} siècle, les Noires manifestaient activement en faveur du droit de vote des femmes. Comme du côté des femmes blanches, leur niveau d'engagement dans la lutte pour l'émancipation tendait à varier en fonction du milieu socioéconomique. Les femmes noires prenant part aux efforts de mobilisation vivaient surtout dans des centres urbains, étaient souvent plus éduquées et jouissaient d'une plus grande sécurité financière. Il est important de noter que la lutte des Noires pour le droit de vote était largement livrée sur fond de ségrégation raciale. Le mouvement plus vaste des suffragettes était axé sur l'obtention du droit de vote pour les femmes blanches et ne prévoyait pas autant de mobilisation pour le même droit en faveur de femmes racialisées – Noires, Autochtones et Asiatiques. Au moins trois membres des Célèbres cinq, célébrées –

Nellie McClung, Emily Murphy, Irene Parlby, Henrietta Muir Edwards et Louise McKinney –, les premières défenderesses du suffrage féminin et des droits des femmes, avaient des opinions arrêtées sur les personnes racialisées (Noirs, Autochtones, Chinois, juifs, etc.), les considérant comme étant socialement inférieures.

La *Loi des élections en temps de guerre* de 1917 a accordé le droit de vote aux femmes apparentées à des hommes militaires (dans l'armée ou la marine, en service ou à la retraite). Cette loi a étendu le droit de vote aux femmes noires apparentées à des hommes servant dans le Bataillon de construction n° 2 (une unité ségrégée réservée aux soldats noirs au sein de laquelle 600 hommes de partout au Canada ont servi) ou encore à des Noirs en mesure de s'enrôler dans des régiments réguliers.

Avec le temps, les femmes noires ont davantage participé au processus politique, tandis que les organismes communautaires dirigés par leurs consœurs ajoutaient la participation de ces électrices à leur mandat. Lors d'une réunion tenue en 1924, le groupe Women's Home and Foreign Mission Society, un organisme relevant d'églises baptistes de Windsor, faisait cette déclaration : [traduction] « En tant que chrétiennes, nous utiliserons notre influence, lors des prochaines élections, pour assurer le maintien de l'*Ontario Temperance Act* (loi sur la sobriété de l'Ontario). »

Le droit de vote et celui de participer au processus politique ont représenté des enjeux importants pour les femmes et les hommes noirs au Canada tout au long de l'histoire canadienne. Après plus de 200 ans d'esclavage et malgré le constant racisme anti-Noirs dont ils étaient victimes, les Canadiens noirs percevaient avec conviction le vote comme un moyen d'affirmer leur statut de sujets britanniques, puis de citoyens canadiens; ils y voyaient une façon de s'exprimer sur le plan politique.

Les femmes noires ont repoussé les limites qui leur étaient imposées sous forme de contraintes sociales et ont envahi des espaces politiques desquels elles étaient autrefois exclues. L'engagement politique et l'activisme des femmes noires au Canada ont été façonnés, et ils le demeurent, par les expériences subies en raison de leur genre et de leur race.

Natasha Henry est la présidente de l'Ontario Black History Society/Société d'histoire des Noirs en Ontario. Elle est historienne, éducatrice et conseillère en programmes d'études.

F 2076-16-3-2/Femme non identifiée et son fils [vers 1900], fonds Alvin D. McCurdy, Archives publiques de l'Ontario, I0027790.

Certaines pratiques et attitudes ont la vie dure : dispositions relatives aux agressions sexuelles et activisme au Canada

Par Allison Ward

Au cours d'une décennie de changement social et de révolution, le gouvernement fédéral a mis sur pied la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada en 1967 afin de répondre à une préoccupation croissante : les progrès en matière d'égalité des sexes étaient au point mort. Le mandat de la Commission? Proposer au gouvernement des solutions pratiques de nature à promouvoir l'égalité des chances pour l'ensemble de la population canadienne. Son rapport de 1970 relevait des domaines cruciaux où des changements s'imposaient – notamment le droit de la famille, l'inégalité des revenus, le manque de représentation politique et la *Loi sur les Indiens*. On y lit cette réflexion poignante : « La voie est libre [...] pour une nouvelle société, dont les représentants des deux sexes profiteront également. Mais les pratiques et les attitudes ont la vie dure. » Cette observation faite il y a 50 ans continue de résonner aux oreilles des militantes de l'égalité des femmes, en particulier de celles qui luttent contre la violence sexuelle.

Tout au long de l'histoire du Canada, les victimes d'agressions sexuelles ont eu peine à porter des accusations. Elles étaient considérées comme des témoins peu fiables et indignes de foi. La crédibilité de leurs témoignages étant remise en question, la poursuite devait fournir des preuves indépendantes ou convoquer un autre témoin pour prouver qu'un crime avait bel et bien été commis. Autant dire qu'il était presque impossible de juger la plupart des cas d'agression sexuelle. Dans les années 1970, des organisations féministes, des professionnels du droit et des universitaires ont fait pression sur le gouvernement fédéral pour une réforme des lois sur les agressions sexuelles qui reflètent la gravité de tels crimes.

Dès 1983, le système judiciaire canadien a commencé à répondre à ces demandes. Le projet de loi C-127 a modifié substantiellement les règles de fond et de preuve applicables aux infractions sexuelles – entre autres, un homme pouvait dorénavant être accusé d'agression sexuelle à l'endroit de son épouse. Les témoignages des survivantes avaient à présent plus de poids. Avec cette réforme, le gouvernement fédéral espérait que le taux de condamnation augmenterait et que les femmes seraient moins enclines à éprouver de la honte en dénonçant une agression sexuelle. De la dénonciation d'une agression sexuelle à la condamnation de l'agresseur, le chemin s'avère toujours pénible dans le système juridique canadien. De nombreuses victimes d'agressions sexuelles se heurtent encore à des obstacles lorsqu'elles dénoncent des situations aux autorités ou demandent de l'aide.

Malgré les progrès sociaux accomplis par les femmes, le risque de violence à caractère sexuel continue de planer sur leur vie. Ainsi, même si 60 p. 100 des personnes qui y sont inscrites sont de sexe féminin, les établissements d'enseignement postsecondaire ne sont pas forcément des endroits sécuritaires pour les femmes. Près d'une étudiante sur cinq subira une forme quelconque d'agression sexuelle pendant ses études collégiales ou universitaires. Ces établissements peinent toutefois à traiter les plaintes de harcèlement sexuel et de violence qui leur sont adressées. Au cours des cinq dernières années, ces agressions ont amené les étudiantes et les organismes de défense à exprimer leur frustration face à un système stagnant. À cause de ce tollé, des politiques sur les agressions sexuelles ont été mises en place dans tous les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario en 2017. En intégrant ces politiques à la culture du campus, il était attendu que les étudiantes se préoccupent moins de leur sécurité personnelle et contribuent à façonner une culture plus constructive à l'égard de la lutte contre la violence à caractère sexuel.

Avec la ratification progressive des modifications législatives, les Ontariennes ont pris conscience de la nécessité d'agir collectivement pour faire entendre leur voix à l'échelle nationale. Malgré certains progrès, les femmes étaient encore sous-représentées dans les assemblées législatives et

à la Chambre des communes, leur nombre étant insuffisant pour conscientiser efficacement les gens sur l'agression sexuelle. Les marches « La rue, la nuit, femmes sans peur » sont organisées pour sensibiliser l'opinion publique, chercher le soutien et exprimer la frustration à l'égard de la permanence de la violence à laquelle les femmes se heurtent dans la société. Ces manifestations ont pris naissance en 1975, à Philadelphie (Pennsylvanie), après le meurtre d'une jeune femme qui rentrait seule chez elle la nuit. En 1981, l'Association canadienne des centres contre les agressions à caractère sexuel a accepté d'organiser des marches en septembre dans l'ensemble du Canada. Elles sont devenues le terrain privilégié de l'entraide féminine et de la mise en éveil de l'opinion sur la persistance des agressions sexuelles et de la violence faite aux femmes. Des marches « La rue, la nuit, femmes sans peur » ont toujours lieu dans les villes de l'Ontario, de Windsor à Thunder Bay.

Les Canadiennes continuent de faire preuve de solidarité internationale et de prendre position pour l'égalité et la défense des droits de la personne. Le 21 janvier 2017, les résidents de nombreuses villes canadiennes ont participé à la Marche des femmes. Plus de 60 000 protestataires ont pris part à celle de Toronto, la plus imposante au pays, se rassemblant devant Queen's Park et au square Nathan Phillips – le 20 janvier 2018, une Marche des femmes a eu lieu dans 38 collectivités canadiennes, une hausse de 20 p. 100 par rapport à 2017. Cet appui massif pour l'amélioration continue de l'égalité des sexes et pour la lutte contre l'oppression témoigne d'une véritable force mobilisatrice sur laquelle compter en vue de remporter définitivement la bataille. Les jalons sont posés pour l'avènement d'une société dont profiteront également chacun et chacune. Espérons que la mobilisation et la solidarité fassent dépérir d'autres pratiques et attitudes sexistes.

Allison Ward est chercheuse auprès des Services d'acquisition et de conservation de la Fiducie.

/ Marche des femmes à Toronto, en janvier 2018. Photo : Tanja Tiziana.

Paradis d'une folle. Photo : Toni Hafkensheid.

Le culte de Doris

Devenir centenaire, voilà bien l'ultime exploit de Doris McCarthy, peintre hors du commun qui a sacrifié l'usage d'un doigt pour l'art

Par Anne Kingston (article publié le 20 juillet 2010 dans le magazine* Maclean's*)

Doris McCarthy a eu 100 ans la semaine dernière – un exploit que les nombreux amis de l'artiste attribuent à cette détermination inflexible qui a empreint sa vie. Au cours de ces dix décennies, elle a touché des milliers de personnes en qualité de peintre, d'enseignante et de mentor auprès de générations d'artistes. Ses plus grandes leçons de vie, elle les a transmises en offrant l'exemple de l'intrépidité, en vivant avec verve tout au long de sa vie et en montrant comment la créativité mûrit avec l'âge.

Connue pour son esprit perspicace, prompt et pragmatique, Doris McCarthy, désormais très frêle, se trouve, en fin de vie, alitée dans la maison qu'elle a elle-même construite au « Paradis d'une folle », surnom de la propriété de cinq hectares surplombant le lac Ontario, près des falaises de Scarborough. « C'est un miracle qu'elle ait atteint 100 ans, affirme l'artiste Wendy Wacko, ancienne élève et productrice du docudrame *Doris McCarthy: Heart of a Painter*, réalisé en 1983. Je parie qu'elle tenait bon rien que pour ça. »

Le centenaire de cette peintre paysagiste est souligné par des rétrospectives de sa carrière longue de 75 ans, notamment une intitulée *Roughing it in the Bush*, qui comprend 70 œuvres (dont certaines demeurées inédites de son vivant) à la galerie Doris McCarthy, au campus Scarborough de l'Université de Toronto et au Centre d'art de l'Université de Toronto. La Wynick/Tuck Gallery à Toronto, la galerie de longue date de l'artiste, s'affaire à monter l'exposition Eight Paintings/Eight Decades (Huit peintures/huit décennies), qui cristallise le vaste vocabulaire technique et le style évolutif de Doris McCarthy.

Originaire de Calgary, l'artiste a commencé à peindre dans son enfance alors qu'elle vivait à Toronto, dans le quartier Beaches, et séjournait en villégiature à Muskoka. Admise comme boursière à l'École des beaux-arts de l'Ontario, elle reçoit l'enseignement des peintres du Groupe des Sept, dont James E.H. MacDonald et Arthur Lismer. Ces derniers lui offrent un poste d'enseignante à la Galerie d'art de Toronto et, après l'obtention de son diplôme en 1930, un poste chez Grip – une agence de publicité où plusieurs membres du Groupe travaillent alors. On s'attendait à ce qu'elle travaille pour rien en tant que femme. Aussi, Doris décide d'enseigner l'art à la Central Technical High School, où elle comptera parmi ses élèves les futurs artistes Harold Klunder, Murray McLauchlan et Joyce Wieland – qui a confié avoir été inspirée par elle dans sa vocation d'artiste.

Cette école, comme beaucoup d'autres à l'époque, interdisait aux femmes d'enseigner après le mariage. « Doris disait qu'elle s'arrêterait volontiers, mais cela ne s'est jamais produit », évoque Lynne Wynick de la galerie Wynick/Tuck. La peintre demeure discrète à propos du grand amour de sa vie, l'époux d'une amie, bien qu'elle ait admis une fois en entrevue qu'elle s'était rapprochée de la veuve après sa mort.

Peintre prolifique, elle a exposé jusque dans les années 1970, souvent dans des galeries rattachées à de grands magasins, à des universités et à des sociétés d'art, comme l'Ontario Society of Artists, dont elle deviendra la première femme présidente en 1964. Au dire de Wendy Wacko, Doris a choisi de faire fi de la discrimination à laquelle se heurtaient les femmes artistes : « Elle était d'avis que faire de son mieux et ne pas perdre de temps à pleurnicher était l'approche à privilégier. » L'artiste n'était pas du genre à se morfondre. Lorsqu'elle a pris conscience que le projet de fonder une famille ne se réaliserait jamais, elle a décidé de vivre sans retenue ses passions – enseigner, peindre et agrandir le « Paradis d'une folle », une propriété qu'elle a achetée en 1939, puis léguée à son décès à la Fondation du patrimoine ontarien pour servir de centre d'accueil d'artistes en résidence.

En prenant sa retraite en 1972, elle s'est consacrée à la peinture à temps plein. Elle a réalisé son rêve de visiter l'Arctique, source d'inspiration pour sa célèbre série Iceberg Fantasy, sa première incursion dans la peinture de grand format. Même nonagénaire, Doris était dotée d'une énergie débordante et d'une éthique de travail irréprochable, soutient Wendy Wacko, qui l'a accompagnée lors de voyages annuels axés sur la peinture en Irlande, dans les badlands de l'Alberta et en Italie : « Nous étions debout à 6 h. Si on ne sortait pas à 8 h 30, elle était d'humeur irritable. » Lors d'un voyage en Toscane, Wendy se souvient que Doris était choquée qu'elle veuille perdre son temps à faire la tournée des boutiques pour des plats italiens peints à la main : « On a finalement eu du mauvais temps et elle s'est alors résignée en disant d'accord. »

Il arrivait souvent que le temps soit rude en hiver – il faisait si froid qu'il fallait ajouter de la glycérine à l'eau pour empêcher l'aquarelle de geler. « Doris me l'a montré, ajoute Wendy. On n'apprend pas ça à l'école des beaux-arts. »

Doris McCarthy a peint jusqu'à l'âge de 95 ans, le plus souvent perchée précairement sur un escabeau, produisant ce que beaucoup considèrent comme ses œuvres les plus remarquables à l'automne de sa vie. Elle s'est fait amputer un doigt rongé par l'arthrite, devenu incommodant. Sa technique a évolué au fur et à mesure que sa vue baissait : « L'accent était davantage sur les formes, les tonalités et les couleurs, et moins sur les détails », précise Wendy Wacko.

La peintre ne s'est jamais décrite comme une personne âgée. À la fin des années 1970, alors qu'elle cherchait une galerie pour la représenter, elle a jeté son dévolu sur Wynick/Tuck, qui mettait en vedette de jeunes artistes. « Elle ne voulait pas être avec les vieux! », commente Wendy. En 1989, à 79 ans, elle obtient un baccalauréat en études anglaises de l'Université de Toronto et publie le premier de

Doris McCarthy a rendu l'âme en 2010. Photo: David Lee.

Depuis 2015, la Fiducie du patrimoine ontarien administre le programme des artistes en résidence Doris McCarthy au « Paradis d'une folle » – un incubateur absolument unique et évolutif pour les créateurs de tous les horizons, les artistes visuels, les musiciens et les écrivains, qui y trouvent un cadre intime et stimulant.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme, prière de consulter heritagetrust.on.ca/pardm.

trois mémoires, tous fort bien accueillis. Ses amis feront dès lors référence au « culte de Doris ». Lorsque son éditeur a voulu employer les mots « femme âgée » dans le titre de la troisième œuvre, Doris McCarthy s'y est opposée. « Que je sois damnée si je dois vieillir! », a-t-elle lancé au *Globe and Mail*. Le livre, non traduit, s'intitule donc : *Ninety Years Wise*.

Malgré un état de santé défaillant vers la fin de sa vie, Doris fait preuve d'un optimisme à toute épreuve, raconte Wendy : « Je suis si reconnaissante de cette prolongation sachant que je peux rester au lit et me remémorer toutes les grandes aventures que nous avons vécues. »

Doris McCarthy a été, au fil des ans, récipiendaire de plusieurs distinctions. Nommée membre de l'Ordre du Canada, elle était titulaire de cinq doctorats honorifiques. Et pourtant, à son grand dam, elle n'a pas reçu la reconnaissance qu'elle méritait par l'élite artistique, les institutions publiques et les historiens. « Le Musée des beaux-arts du Canada ne possède pas une seule de mes toiles et il le devrait pourtant », s'était-elle plainte au *Globe and Mail* en 1990.

Depuis cette déclaration, le Musée a acquis quatre de ses œuvres, bien qu'une seule ait été présentée dans le cadre d'une exposition d'ensemble sur l'Arctique. Le conservateur du Musée des beaux-arts du Canada, Charles Hill, réitère la critique courante que les universitaires formulent à l'égard du travail de l'artiste : il n'explore pas de nouveaux horizons, il s'agit d'une imitation, il n'y a pas de « choc de la nouveauté », pour citer le regretté critique d'art Clement Greenberg. « Je pense que c'est sensible, mais pas avant-gardiste », a affirmé Hill qui a admis n'avoir vu que des reproductions des œuvres de Doris McCarthy et ne pas être familier avec les toiles ultérieures de l'artiste. « Je ne peux certes pas me prononcer sur Doris McCarthy. Toutefois, je peux dire que ce que j'ai vu ne m'a pas intéressé. »

David Silcox, historien de l'art et président de Sotheby's Canada, considère Doris McCarthy comme « quelqu'un qui a toujours fait partie du décor ». Il dit ne pas avoir suivi activement son travail, vraisemblablement pour cette raison : « Peut-être n'ai-je pas été incité à regarder de plus près ou avec autant de curiosité qu'il aurait fallu. » De l'avis de Silcox, elle a toujours été déphasée par rapport aux tendances du monde artistique : « J'ai toujours remarqué que le Groupe des Sept ne compte aucune femme, dit-il ironiquement. Mais, beaucoup de femmes avaient autant de talent que ses membres. » Doris McCarthy a été confrontée à ce que Silcox surnomme le « prestige masculin » bien enraciné qui nimbe la représentation du Nord dans la peinture.

Le fait qu'elle était une femme d'âge assez avancé – qui plus est une ancienne enseignante au niveau secondaire – employant un langage qui ne sortait pas des sentiers battus a amené beaucoup de gens à ne pas la prendre en considération, rappelle Wynick. La galerie a connu une crise lorsqu'elle a accueilli Doris McCarthy en 1978, à une époque où la photographie artistique et l'art de l'installation étaient en vogue. « Mais la qualité nous a conquis », déclare-t-elle.

McCarthy savait très bien que son travail était démodé. « Mes tableaux se déchiffrent si facilement que je m'en sens coupable », a-t-elle dit en plaisantant au *Toronto Star* en 1999. Non pas qu'elle s'en souciait outre mesure : « La plupart des artistes font l'erreur de croire qu'ils devraient faire ce que les autres artistes font plutôt que ce qu'ils font le mieux. »

« Elle a toujours été démodée, sauf aux yeux des personnes qui ont acheté ses tableaux », déclare Alan Bryce, un collectionneur de Toronto qui s'est porté acquéreur pour la première fois d'une peinture de McCarthy en 1987. Au fil des ans, l'artiste a vu le prix de ses toiles augmenter, lentement mais sûrement, à mesure qu'elle gagnait de plus en plus d'adeptes. En 2008, son huile intitulée *Home* (Foyer) a rapporté 57 000 $ chez Sotheby's à Toronto, un prix record pour son travail – les prix à la galerie Wynick-Tuck s'échelonnaient de 950 $ pour une gravure sur bois à 68 000 $ pour une peinture à l'huile. Bryce affirme avoir tenté de susciter l'intérêt pour une rétrospective au Musée des beaux-arts du Canada, mais sans succès. Il ajoute : « Doris a dit un jour qu'elle demeurerait en vie pour voir une telle exposition. »

Elle a été ravie que sa galerie homonyme monte l'exposition *Roughing it in the Bush* (À la dure dans la brousse), rapporte la commissaire invitée Nancy Campbell, qui a mis au jour des peintures abstraites inédites, aux arêtes vives, datant des années 1960 et du début des années 1970 qu'elle a magistralement mélangées à des œuvres d'autres périodes. À son dire, cela lui a permis de considérer le travail de Doris McCarthy sous un nouvel angle : « Je veux que les gens voient qu'elle avait vraiment une place unique dans notre vocabulaire. » Campbell est d'avis que l'exposition n'aurait jamais eu lieu, n'eût été la longue vie de la peintre : « Se serait-on attardé à son œuvre si elle était morte 20 ans plus tôt? » Bien sûr que non! Même à l'âge de 100 ans, Doris McCarthy donnait encore des cours d'art.

Avec l'autorisation de Rogers Media Inc. Tous droits réservés.

La mission des organisations bénévoles féminines au début du XX^{e} siècle : œuvrer pour le bien commun

Par Allison Ward

En 1911, les femmes représentaient 13,5 p. 100 de la population active canadienne. En 1951, cette proportion était passée à 22 p. 100. S'il est vrai qu'à cette époque peu de femmes étaient rémunérées en Ontario, bon nombre d'entre elles ont donné de leur temps aux organismes bénévoles, contribuant ainsi par leur savoir-faire à améliorer le sort de la province.

Ces femmes pouvaient se rallier à une grande organisation nationale, comme le Conseil national des femmes du Canada (CNFC). Le CNFC leur a donné l'occasion d'explorer des domaines qui les intéressaient, notamment l'éducation, les conditions de travail et la santé maternelle. Les femmes pouvaient aussi se consacrer à un organisme œuvrant auprès d'une communauté particulière, comme le Conseil national des femmes juives du Canada. Les bénévoles de cet organisme fondé à Toronto en 1897 offraient aux nouvelles arrivantes juives des cours d'anglais, de couture et d'intégration pour les aider à démarrer une nouvelle vie au Canada. Au fil des ans, les bénévoles ont multiplié leurs efforts pour inclure des programmes de visites à l'hôpital, de camps pour enfants en milieu urbain et d'autres initiatives caritatives visant à soutenir les communautés juives et non juives dans les villes desservies. Les Federated Women's Institutes of Ontario sont apparus comme une bouée de sauvetage pour les femmes en milieu rural vivant dans des communautés parfois isolées. Grâce à eux, des femmes ont pu exercer leurs compétences au service d'organismes d'aide locale et internationale.

La Women's Christian Temperance Union (Union chrétienne des femmes pour la tempérance) a été la plus grande organisation féminine non confessionnelle au Canada avant la Seconde Guerre mondiale. En 1914, elle comptait en Ontario 341 groupes rassemblant 16 838 membres. Elle prônait la prohibition comme moyen de réforme sociale et d'élargissement du rôle des femmes dans la société. Les femmes qui en étaient membres percevaient l'alcool comme un danger pour la santé de la personne, de la famille et de la société dans son ensemble. Elles sont parvenues à défendre les droits des femmes lorsque la prohibition a été promulguée en 1916 en Ontario. Bien que la prohibition ait été abrogée en 1927, l'Union a continué d'éduquer et d'encourager les Canadiens à la tempérance en les avisant des dangers du tabac, des drogues et de l'alcool.

Partout dans la province, des organisations de plus petite envergure ont offert aux femmes des débouchés valorisants bien que non rémunérés, notamment dans des domaines sous-estimés, mais combien essentiels, comme l'aide sociale, la santé maternelle et infantile ainsi que l'éducation communautaire. Leur travail bénévole et souvent méconnu a permis de subvenir aux besoins de la province avant que ne soient jetées les bases d'un solide réseau de protection sociale.

Allison Ward est chercheuse auprès des Services d'acquisition et de conservation de la Fiducie.

Éphéméride, 192-, du Dominion Scientific Temperance Committee, en anglais. Bibliothèque de consultation de Toronto, salle Baldwin (192-?, Temperance (sobriété), article 12.M). Photo gracieusement fournie par la bibliothèque publique de Toronto.

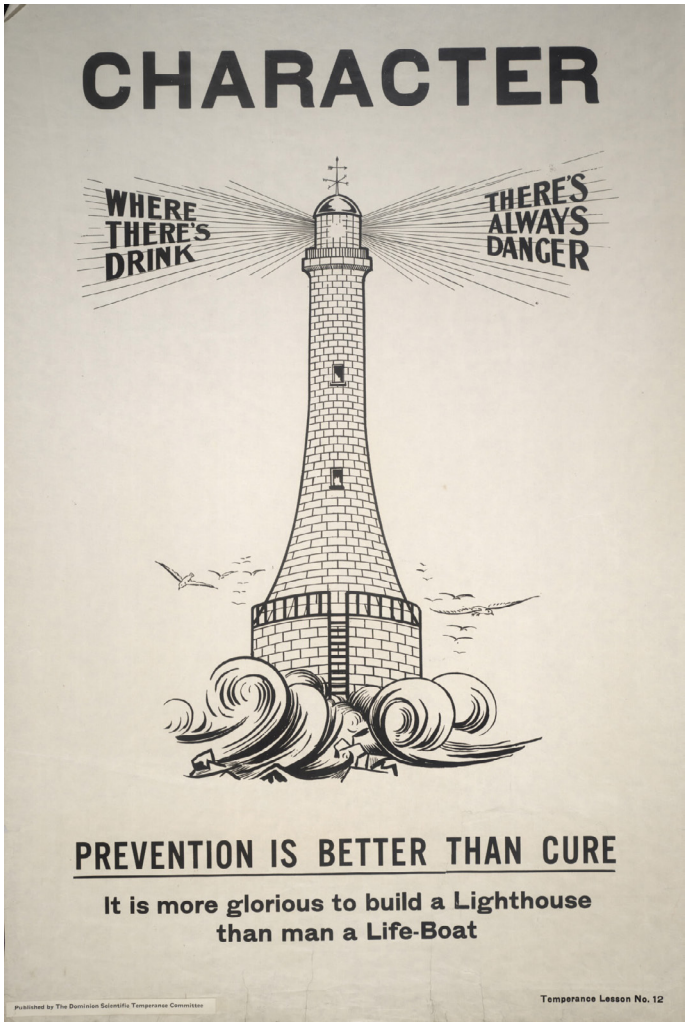

Elizabeth Bagshaw, défenderesse des droits génésiques au Canada

Par Kimberly Murphy

Lorsque la Dre Elizabeth Bagshaw prend sa retraite en 1976, elle est la médecin en activité la plus âgée du Canada. Au cours de son illustre carrière de 70 années, elle a traité des milliers de patients et mis au monde plus de 3 000 bébés. Elle a reçu de nombreux prix, notamment l'Ordre du Canada, le Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne » et le titre de Citoyenne de l'année de Hamilton, en plus d'être intronisée au Temple de la renommée médicale et de faire l'objet d'un documentaire de l'Office national du film en 1978. Néanmoins, la Dre Bagshaw est sans contredit bien mieux connue pour sa lutte pour les droits génésiques des femmes à une époque où promouvoir et fournir n'importe quel type de contraception était illégal.

En 1905, elle obtient son diplôme du Collège de médecine des femmes de l'Ontario, affilié à l'Université de Toronto, bravant ainsi la volonté de sa mère, mais avec le soutien de son père. Parmi les premières femmes médecins au Canada, elle se heurte à de nombreux obstacles lors de sa formation et au début de sa carrière. La plupart de ses cours pratiquent la ségrégation par sexe et il lui est difficile d'effectuer l'internat dans un hôpital nécessaire à l'obtention de son permis pour pratiquer la médecine. En effet, peu d'internats au Canada acceptent les femmes à cette époque.

Finalement, Elizabeth Bagshaw opte pour le préceptorat (une alternative à l'internat) et travaille auprès d'une autre femme médecin. En 1906, elle est en mesure de s'établir à son compte à Hamilton et se spécialise en médecine familiale et obstétrique. Son cabinet est prospère : dans les années 1920, pendant trois années consécutives, elle appose sa signature sur plus de certificats de naissance que tout autre médecin de Hamilton. La Dre Bagshaw est restée célibataire, mais a adopté l'enfant d'un de ses proches dans sa quarantaine. [Traduction] « Elle faisait ses propres choix et agissait en fonction de ses propres décisions à une époque où la plupart des femmes dépendaient encore des hommes pour prendre les grandes décisions de leur vie », indique sa biographe Marjorie Wild.

La Dre Bagshaw pratique également la médecine à une époque où les femmes n'avaient que peu de droits génésiques. L'avortement et la contraception étaient alors illégaux. En 1892, une loi fédérale avait rendu illégal le fait de donner accès à une forme de régulation des naissances ou de diffuser de l'information à ce propos. Les personnes condamnées risquent jusqu'à deux ans d'emprisonnement. Toutefois, son travail de médecin de première ligne lui fait voir les conséquences de la naissance et de l'accouchement sur les femmes. Une étude de 1934 démontre qu'un décès sur six parmi les jeunes femmes de l'Ontario résulte directement de la grossesse et de l'accouchement. Les avortements illégaux contribuent également à ce taux de mortalité puerpérale. On estime que le nombre de femmes au Canada ayant péri des suites d'un avortement de 1926 à 1947 s'établit à entre 4 000 et 6 000 – un nombre probablement sous-déclaré compte tenu de la stigmatisation sociale. Dans les années 1930, la Direction de l'hygiène des mères et des enfants de l'Ontario révélait que l'avortement représente constamment 20 p. 100 de tous les décès maternels dans la province.

Photos gracieusement fournies par *The Hamilton Spectator*.

La Dre Bagshaw observe les répercussions de la Crise de 1929 sur ses patients lorsque celle-ci frappe. Elle raconte : « La grande dépression est arrivée et nous voyions beaucoup de personnes pauvres. Il n'y avait pas d'aide sociale et d'assurance-chômage et ces gens étaient affamés parce qu'ils étaient sans travail. Ils ne pouvaient se permettre d'avoir des enfants s'ils n'avaient pas les moyens de se nourrir! » En 1932, la Dre Bagshaw se voit offrir le poste de directrice médicale de la première clinique de régulation des naissances au Canada. Cette dernière est illégale et ne peut fonctionner publiquement. Soixante personnes sont attendues pour la première année de la clinique. Mais c'est plus de 400 qui se présentent.

Élizabeth Bagshaw et ses collègues doivent faire face aux critiques émises par les communautés médicale et religieuse. Les paroisses locales demandent aux femmes d'éviter la clinique. « On disait que j'étais le diable, raconte la Dre Bagshaw des années plus tard. Mais cela ne m'a jamais inquiétée. » La femme médecin reste la directrice médicale de la clinique pendant plus de trente ans et quitte ses fonctions en 1967. Deux ans plus tard, lorsque la régulation des naissances est enfin décriminalisée, la clinique peut fonctionner légalement pour la première fois.

La Dre Elizabeth Bagshaw n'a marqué que l'un des nombreux jalons de la lutte de longue haleine menée pour les droits génésiques des femmes au XXe siècle. L'arrêt Morgentaler ayant conduit à la légalisation de l'avortement en 1988 fait aussi partie de ces jalons, et le combat perdure. Bien que l'accès à une régulation des naissances et à l'avortement soit consacré par la loi, celui à des soins de santé sexuelle et génésique sécuritaires est encore une problématique pour les Canadiennes aujourd'hui. Les femmes qui vivent en dehors des grandes villes doivent parcourir de longues distances, faire face à des retards et débourser des sommes élevées afin d'avoir accès aux soins nécessaires. Les militantes d'aujourd'hui se fondent sur l'héritage laissé par Elizabeth Bragshaw et ses contemporaines. Elles s'efforcent de préserver des droits juridiques, y compris les aspects liés à la justice génésique, afin d'offrir un accès égal aux soins de santé génésiques à toutes les Canadiennes.

Kimberly Murphy était auparavant spécialiste du marketing et des communications à la Fiducie.

Molly Shoichet (au centre) à l'Université de Toronto, 2016. Photo offerte par l'auteure.

Mise en lumière

Par Molly Shoichet

Ma mère m'a fortement encouragée à poursuivre une carrière quand j'étais jeune. Les femmes de sa génération, même celles diplômées de l'université, avaient peu d'options devant elles, et la plupart dépendaient de leur vitesse à la machine à écrire. Avec mon père, elle nous a enseigné, à mes frères et moi, à explorer, à créer et à innover, à poursuivre nos rêves et à apprendre de nos expériences.

Bien des mères et grands-mères canadiennes ont frayé le chemin à leurs filles en s'introduisant dans des domaines traditionnellement dominés par les hommes, comme le génie, le droit et le commerce. Elles ont prouvé que, avec des études, elles pouvaient paver leur voie et réaliser leurs rêves.

Bien qu'il subsiste des obstacles à l'emploi, les possibilités offertes aux femmes au Canada n'ont jamais été aussi grandes. Il a été renversant de voir le mouvement #MoiAussi prendre si rapidement de l'ampleur alors que de courageuses femmes partout au Canada et dans le monde entier exprimaient leur indignation face au harcèlement sexuel et à l'inégalité des salaires.

Les femmes qui font carrière en sciences, technologies, ingénierie ou mathématiques (STIM) ont le privilège d'aider à façonner l'avenir – une aventure exaltante! Les universités canadiennes accueillent maintenant un nombre record de femmes dans les STIM, mais ces domaines clés restent des bastions masculins.

En tant que première scientifique en chef de l'Ontario, je suis enthousiaste à la perspective d'exploiter ma formation en recherche ainsi qu'en traduction et en communication au profit d'un public plus vaste pour aider à élaborer des politiques fondées sur des données probantes, à redéfinir l'investissement stratégique de l'Ontario en recherche, à rétablir la confiance à l'égard des sciences et à renforcer la réputation de notre province comme destination de choix pour l'innovation. Qu'il est stimulant de voir un gouvernement réserver un si bel accueil à une scientifique.

Je suis ravie d'assumer ce nouveau rôle, qui s'ajoute à ceux que j'ai connus à ce jour – scientifique, chercheuse, entrepreneure, mentor et mère. Je travaillerai en collaboration avec mes collègues du milieu universitaire, de l'industrie et de la fonction publique à la prise de meilleures décisions, qui s'appuient sur des faits.

Pendant mes études à l'Université de Toronto, j'ai eu le privilège de côtoyer des scientifiques et ingénieurs novateurs, auprès desquels j'ai agi comme mentor. Je fais partie d'un réseau de chercheurs intellectuellement curieux qui veulent surmonter les effets des AVC, de la non-voyance, du cancer du sein, de celui du cerveau, etc., pour améliorer notre compréhension de ces maladies tout en faisant avancer nos innovations vers une mise en marché.

Je sais que l'élaboration de politiques publiques peut laisser indifférents certains esprits parmi les plus brillants. Mais nous convenons tous de l'importance et de l'urgence de voir les gouvernements guidés par la science et les données probantes pour relever les plus grands défis de notre ère : les changements climatiques, une population vieillissante et l'incidence de technologies transformatrices.

Une grande part de ma réussite reflète l'influence des personnes qui m'ont entourée. Je pense à mes collègues et collaborateurs, à mes étudiants, au personnel administratif, aux techniciens et, surtout, à ma famille. Ensemble, nous avons la chance d'explorer, de créer et d'innover, de poser de grandes questions et de proposer de grandes réponses.

Pour résoudre de grands problèmes, il nous faut tirer parti de notre expertise collective. Jeune fille, j'ai vécu à l'époque du pouvoir au féminin, le « girl power ». Aujourd'hui mère de deux garçons, je saisis toute l'importance d'encourager tant nos garçons que nos filles à poursuivre une carrière dans les sciences. Au contact d'expériences variées, nous ferons surgir des idées nouvelles, apporterons des solutions originales et sortirons des sentiers battus.

Je reconnais que ce ne sont pas toutes les femmes qui veulent tout avoir (mariage, famille, carrière, bénévolat, etc.), ou en ressentent même le besoin. Toutefois, la possibilité de choisir est nécessaire, et elle ne se concrétisera que si hommes et femmes valorisent l'avancement professionnel des femmes. Nous avons la chance de vivre dans une province prospère et diversifiée qui accorde de l'importance aux études supérieures et où nous sommes nombreux et nombreuses à jouir de la liberté de choisir – notre profession, notre religion, notre mode de vie, etc. Nous avons la responsabilité collective d'élever des enfants qui reconnaissent que la diversité raciale et ethnique ainsi que la diversité des idées et des expériences ne sont pas des obstacles, mais des avantages.

L'Ontario, c'est là « où l'on se tient, où l'on devient » (A Place to Stand, a Place to Grow). C'est là où j'ai pu apprendre, questionner, grandir et m'épanouir, d'une manière unique au monde. À titre de scientifique en chef de l'Ontario, je travaillerai toujours à mettre en lumière le travail des chercheurs et chercheuses de l'Ontario, de ces hommes et de ces femmes de tous les milieux qui sont à l'avant-garde d'un savoir de pointe et qui tracent la voie dans l'économie du savoir.

Molly Shoichet est la scientifique en chef de l'Ontario. Elle a été nommée officière de l'Ordre du Canada le 29 décembre 2017.

PORTES OUVERTES ONTARIO

FIDUCIE DU PATRIMOINE ONTARIEN

Découvrez l'histoire qui se cache derrière chaque porte!

Activités gratuites **d'avril à octobre 2018 :**
doorsopenontario.on.ca

La bibliothèque Galt Carnegie, Portes ouvertes région de Waterloo 2017. Photo : Portes ouvertes région de Waterloo.

Ontario

FEO 2018 Top 100 FESTIVALS & EVENTS ONTARIO

OCAF FMCO ONTARIO CULTURAL ATTRACTIONS FUND
LE FONDS POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES DE L'ONTARIO

#PortesouvertesOntario

- Fiduciedupatrimoineontarien
- patrimoineON
- ONheritage
- flickr.com/groups/doorsopenontario

FIDUCIE DU PATRIMOINE ONTARIEN
DONNER VIE À NOTRE HISTOIRE